IMT Nuremberg Archives

H – 573

International Court of Justice

2327
7S

H0573 - 0002

TRIBUNAL INTERNATIONAL MILITAIRE

-:-:-:-:-:-

Séance du 22 MAI I946, ouverte à IO H.
sous la Présidence de Lord JUSTICE LAWRENCE

-:-:-:-:-:-:-:-

LE PRESIDENT. -

Dr. Siemer, je crois qu'on en était arrivé au point où l'on voulait savoir si d'autres avocats de la défense avaient des questions à poser au témoin.

Dr. SIEMER. - Je crois que le Dr. a quelquechose à demander.

LE PRESIDENT. -

Très bien.

Dr. Luedinghausen (défenseur de l'accusé Von Neurath).

Témoin, je voudrais vous poser quelques questions sur l'activité de M. Von Neurath, lorsqu'il était Ministre. Vous étiez, à l'époque, directeur du Service politique du Ministère des Affaires Etrangères ; de quelle date à quelle date l'avez-vous été ?

R. - A la fin de l'été I936, j'ai eu un poste de remplacement, et de I937 à I938, j'ai été nommé d'une manière définitive.

H0573 - 0003

V

Q. - Vous aviez déjà eu auparavant l'occasion de travailler avec M. Von Neurath ? Déjà, lors de l'automne I932, vous aviez fait partie de la Conférence du Désarmement, à Genève. Quelle tendance suivant M. Von Neurath et quel était son point-de-vue lors de ses négociations à la Conférence du désarmement ?

R. - M. Von Neurath s'est laissé guidé par des conditions du pacte de la S.D.N., qui exigeait le désarmement ; c'étaient là ses directives.

Q. - En somme, il suivait la même politique qu'avait suivie son prédécesseur, à la Conférence du Désarmement ?

R. - Oui. Tous les Gouvernements précédents avaient également désiré la paix et la compréhension du point-de-vue politique.

Q. - M. Von Neurath a-t-il continué à mener cette politique ?

R. - Je n'ai jamais remarqué autrechose de sa part.

Q. - Avez-vous alors, en I932, d'une façon quelconque, remarqué qu'il avait des tendances nationales-socialistes et qu'il les poursuivait et vous en a-t-il dit quelquechose ?

R. - J'ai l'impression que, entre lui et le nazisme, il n'y avait rien de commun.

Q. - Pouvez-vous nous exposer très brièvement les tendances politiques de M. Von Neurath ? Etait-il à cette époque d'une façon quelconque en faveur d'une guerre d'agression, ou bien, était-il au contraire, le représentant d'une politique de compréhension et de pacifisme ?

R. - Je voudrais dire que M. Von Neurath a été pour une politique de pacifisme, qui, déjà, avait été suivie par son précédesseur . Il désirait un bon voisinage avec tout le monde sans s'occuper spécialement, du point de vue politique, des directives qui pouvaient exister. Je n'ai jamais eu connaissance

H0573-0004

du fait qu'il ait eu tendance à amener la guerre par sa politique.

Q. - Lors que, en I936, vous devîntes son étroit collaborateur, avez-vous remarqué que ses idées aient changé ?

R. - Non, il garda toujours les mêmes idées. Il avait surtout en vue une grande compréhension avec l'Angleterre, ainsi qu'avec la France. J'ai l'impression que M. Von Nejrath cherchait partout la compréhension avec tous les pays. J

Q. - Je voudrais encore vous poser quelques questions, qui plus ou moins, concernent les relations de M. Von Neurath avec Hitler. A votre connaissance, vous qui étiez son collaborateur étroit, pensez-vous que Adolf Hitler lui a donné toute sa confiance pendant le temps où il était au pouvoir, et Hitler s'est-il laissé conseiller ou guider par lui ?

R. - Autant que je puisse en juger, il était le conseiller, mais non le confident d'Hitler.

Q. - Il y avait tout de même un certain contact entre ces deux hommes ?

R. - Je n'ai pour ainsi dire jamais été témoin d'un pareil contact.

Q. - Avez-vous pu remarquer que M. Von Neurath et Hitler, spécialement lorsqu'ils se sont rencontrés, ont traité de questions politiques ? Ont-ils dit ce que l'on devait ou ce que l'on aurait dû faire ? Ont-ils ou non traité de ces questions ?

R. - Je ne puis vous dire qu'une chose ; c'est que , au Ministère des Affaires Etrangères, nous regrettions infiniment que le contact ne soit pas plus étroit, et cela d'autant plus qu'Hitler ne se trouvait pas souvent à Berlin . Il nous était très difficile d'être en rapports avec lui.

Q. - On ne saurait donc parler d'une collaboration écroite ni de relations étroites entre Hitler et Von Neurath ?

R. - A mon avis, non.

H0573 - 0005

Q. - A votre avis, et d'après vos observations, la politique extérieure de Von Neurath tentait-elle de freiner la politique étrangère que voulait mener Hitler.

R. - Je nepuis dire ici que des actes de politique extérieure assez importants auraient été traités par Von Neurath à ce moment, mais je peux supposer que certaines négociations ont été faites sur le point de vue de la politique extérieure.

LE PRESIDENT. - Un instant ; je ne crois pas qu'il est nécessaire d'entendre le témoin sur ce qu'il imagine ; cette question est beaucoup trop vague et n'est pas à poser de cette façon.

Q. - Lorsque M. Von Neurath était Ministre des Affaires Etrangères, estqu'une formation quelconque du Parti avait une influence quelconque sur la politique étrangère, à savoir une influence qui aurait été contraire aux idées de Von Neurath ou que, tout au moins, il ne partageait pas partiellement.

R. - Je ne crois pas que beaucoup de formations aient essayé d'agir en ce sens et qui avaient une influence sur les relations de Von Neuratyhe t d'Hitler.?

Il est difficile de le contrôler, mais, étant donné le résultat, on peut le conclure.

Q. - Savez-vous pourquoi et pour quel motif le pacte avec le Japon de I935 n'a pas été signé par M. Von Neurath à Londres, mais par Von Ribbentrop, qui se trouvait là-bas ?

R. - N'était-ce pas en I936 ?

Q. - Oui, en I936.

R. - Je suppose que c'est parceque Hitler , pour certaines raisons, voulait introduire des personnages nouveaux qu'il choisissait lui-même et parcequ'il jugeait s'ils étaient appelés ou non à remplir ses fonctions.

Q. - Est-ce que M. Von NEURAT était d'accord avec le pacte anti comintern ?

H0573-0006

R. - Je n'en sais rien.

Q. - Quelle était la politique personnelle de M. Von Neurath ? A-t-il conservé autant que possible les vieux fonctionnaires dans leur position, ou bien a-t-il fait en sorte que de nouveaux fonctionnaires prennent leur place ?

R. - M. Von Neurath attachait une grande importance à ce que les anciens fonctionnaires, dans lesquels il avait confiance, restent au Ministère des Affaires etrangères et il a tout fait pour les conserver.

Q. - Mais, au moment où il est parti, les choses ont changé, n'est-ce pas ?

R. - Pas tout de suite, mais plus tard et de plus en plus.

Q. - J'ai encore à vous poser deux questions. Quelle était l'attitude de M. Von Neurath, lorsqu'il n'était plus Ministre des Affaires Etrangères, au sujet de la question des Sudètes, en automne I938, et quelle fut son activité lors de la Conférence de Munich ?

R. - Je me souviens d'une scène qui se passait à la Chancellerie du Reich, le jour où l'accord de Munich fut conclu ; M. Von Neurath paraissait très décidé à suivre une ligne personnelle ; il était tout à fait d'accord sur les propositions de Mussolini de faire une Conférence à quatre.

Q. - Savez-vous quelque chose sur le fait qu'après le départ de M. Von Neurath du Ministère des Affaires Etrangères, il avait été interdit au Ministère de lui donner des informations quelconques sur la politique extérieure.

R. - Je crois pouvoir me souvenir que le successeur de M. Von Neurath a gardé pour les informations de son prédécesseur.

Q. - Je n'ai pas d'autres questions à poser.

DR. LATERNSER. (défenseur pour l'Etat-Major et l'O.K.W.)

M. Von Weizsaecker, à partir de l'été I943, vous avez été Ambassadeur

H0573-0007

à Rome. Le Maréchal Kesselring était alors Commandant en Chef des troupes en Italie.

R. - Oui.

Q. - C'est-à-dire qu'il était Commandant en Chef à partir du 25 Septembre I943 ?

R. - Oui.

Q. - C'était précédemment un Général qui était Commandant Suprême ?

R. - Avez-vous été utiliséfréquemment par le Maréchal Kesselring pour les questions pendantes, ~~v~~ou, par exemple, pour des questions douteuses entre la Wehrmacht et lapopulation ?

R. - J'avais à faire effectivement non seulement, étant donnée ma mission, à m'occuper de ces questions, mais aussi de toutes les autres questions.

Q. - Quelle a été votre impression, d'après vos rapports avec le Maréchal Kesselring ?

LE PRESIDENT. - Mais, nous ne jugeons pas le Maréchal Kesselring, ce n'est pas son procès ici. Quelle est la pertinence de cette question ?

Dr. LATERNSER. - La question est pertinente parceque, lors du contre-interrogatoire, du Maréchal Kesselring, le Ministère Public a poduit des preuvesattestant que les autorités militaires en Italie avaient violé les lois contre l'humanité et contre la guerre. Je me rappelle parfaitement que M. le Président lui-même a dit , en parlant du document 5.805, que ces preuves présentées par le Dr. Siemers étaient des preuves contre l'OKW.

C'est pourquoi, je voudrais demander au té oin quelles sont ses connaissances sur ces questions en Italie.

LE PRESIDENT - Si vous désirez lui demander ce qu'il sait à propos des accusations portées par le Ministère Public contre Kesselring, vous pouvez le faire.

Membre de l'Etat-Major,

H0573 - 0008

Dr. LATERNSER. - Oui, Monsieur le Président. C' était en effet une question tout à fait préparatoire.

Q. - M. Von Weizsaecker, sur les lieux d'opérations en Italie, les trésors et les oeuvres d'art de l'Italie ont-ils été préservés ?

R. - La Wehrmacht, sous la Direction du Maréchal Kesselring, s'est donné toutes les peines poss bles pour épargner les églises, les biens des églises, l s oeuvres d'art. C'est là un large chapitre de l'activit de Kesselring, mais il n'a pas été sans succès.

Q. - Pouvez-vous nous citer un exemple ou deux particulièrement marquants ?

R. - Il y a une quantité d'exemples de ce genre. Il y a un an, par exemple, il y eut une exposition de manuscrits dans le Vatican, à savoir des objets dont on avait pu assurer la conservation, ce que l'on devait à l'activité et à la façon d'agir de la Wehrmacht.

Q. - Cela me suffit ; mais, on a reproché à l'autorité militaire allemande en Italie, que la population Italienne aurait été traitée cruellement et durement. Pouvez-vous nous donner des indications, et nous dire si, précisément, la haute autorité militaire a fait tout son possible pour nourrirlà population à une époque où cette question de ravitaillement était extrêmement difficile.

R. - Vous parlez particulièrement de la question du ravitaillement ?

Q. - Oui. Je vous parle de Rome.

R. - J'étais en ffet à Rome et j'ai pu observer ; je puis vous dire que le Maréchal Kesselring m'a déclaré un jour que la moitié de son activité consistait à s'occuper du ravitaillement de la ville de Rome ; j'ai entendu dire aussi par des fonctionnaires militaires qu'il s'est donné le plus possible

H0573 - 0009

à cette question.

Q; - J'ai encore une dernière à vous poser, M. le témoin. Lorsque vous avez pu observer l'activité menée par l'autorité militaire allemande, avez-vous eu vous-même une opinion personnelle à ce sujet ? Avez-vous eu l'impression que les aspiration des chefs militaires tendaient à observer les lois de la guerre et les loiscontre l'humanité ?

R. - Mais, cela est bien évident, car sans cela, ce résultat n'aurait pas été obtenu. On ne sait peut-être pas ici que, au cours de l'automne I943? le Holy See a publié un communiqué officiel disant que l'attitude des soldats allemands à Rome avait été très louable. En outre, le fait de conserver cette ville prouve bien la conduite de la Wehrmacht.

Q. - et cela fut particulièrement dû à l'autorité de Kesselring ?

R. - Lorsqu'on écrira l'histoire de cette époque et que l'on parlera du Pape XII, on sera obligé de reconnaître, sans aucun doute, que la Wehrmacht allemande a conservé beaucoup de choses, grâce à l'autorité de Kesselring.

DR. LATERNSER. - Je n'ai pas d'autre question à poser.

dr. KUBUSCHOK (défenseur de l'accusé Von Papen).

Q. - On a prétendu une fo is que, au cours de l'été I934, l'accusé Von Papen avait été nommé ambassadeur extraordinaire à Vienne et qu'il avait mené une politique agressive et d'expansion vis-à-vis de la Turquie, et qu'il avait même envisagé de faire à des pays voisins comme la Hongrie, la Pologne, des propositions agressives, même jusqu'à la Tchécoslovaquie. Quelle était sa politique ?

R. - Pardonnez-moi, mais je n'ai pas compris.

H0573-0010

Q. - Quelle était alors sa politique ?

R. - Je n'ai pu l'observer qu'à partir de l'été I936, avant, j'étais en effet à l'étranger. Que M. Von Papen, ait mené une politique vers les Sudètes européens ou qu'il ait eu des intentions dans ce sens, je n'ai jamais remarqué cela Même plus tard ; le Ministère des Affaires Etrangères ne pouvait pas du tout l'en charger, car il ne dépendait pas du Ministère des Affaires Etrangères.

Q. - Et quelle fut la politique que menait alors le Ministre des Affaires Etrangères ?

R. - Puis-je vous prier de répéter la question ?

Q. - Est-ce qu'il avait unepolitique d'expansion et d'agression vers le s Sudètes, jusqu'à la Turquie et y compris la Tchécoslovaquie ? Envisageait-il de donner une partie de la Tchécoslovqeuie à la Pologne et la Hongrie ?

R. - Vous parlez de quelle année ?

Q. - I936.

R. - Non.

CONTRE-INTERROGATOIRE.

M. ELWYN JONES. -

Témoin, je vais vous poser une ou deux questions à propos de l'"Athenia". Vous avez dit à la Cour que vous-même aviez vu le chargé d'affaires des Etats-Unis, et que vous lui avez dit, vers le milieu de Septembre qu'il était impossible qu'un sous-marin allemand ait co ulé l'Athénia. C'est bien ainsi, n'est-ce pas ?

R. - Je n'ai pas vu le Chargé d'Affaires à la mi-septembre, mais le jour même où j'ai appris le naufrage de ce bateau.

H0573 - 0011

Cela pouvait être le 3, le 4 ou le 5 Septembre .

Q. - Donniez-vous à ce moment-là, au représentant américain l'assurance qu'il était impossible qu'un sous-marin ait coulé ce bateau ?

R. - C'est exact .

Q. - Les Affaires Etrangères allemandes ont-elles recommandé que le Commandant en Chef de la Marine allemande devrait recevoir de l'Attaché Américain, et lui dire la même chose c'est-à-dire qu'un sous-marin allemand n'avait pas pu couler l'Athénia ?

R.-Je n'en sais rien, je n'avais rien à faire avec le Chargé d'Affaires .

Q. - J'aimerais que vous regardiez le document 804 D. qui est le document GB-477. Cet un extrait des archives traitant du cas de l'Athénia. Vous verrez que c'est un compte-rendu de Neubauer Attaché Naval. Je lis : " Compte-rendu de la réunion descommandants en chef de la Marine allemande et des Attachés navals américains, le 13 septembre 1939." : Le 5 Septembre, aux environs de 13 Heures, ..." Ré

R. - Cela ne me parait pas exact.

Q. - Vousnpréfèreriez peut-être le suivre en anglais?: Je vais lire le second paragraphe : " Le 16 Septembre, à environ 13 heures, le Commandant en Chef de la Marine de Guerre a reçu l'Attaché Naval américain sur la suggestion du Ministre des Affaires Etrangères du Reich. Il lui adit à peu près ce qui suit, qu'il a a t eu l'intention, pendant quelques jours de lui écrire, et de le convoquer pour lui rendre visite, afin de lui donner son opinion sur le naufrage de l'Athénia , car une grande propagande était faite à ce sujet. Il avait attendu que les sous-marins qui avaient été utilisés pendant la guerre puissent revenir, ... dans la marine marchande , afin qu

H0573-0012

qu'ils puissent avoir un compte-rendu de leur activité, et savoir où ils étaient. Il a répété que le naufrage de l' Athénia n'était pas du à un sous-marin allemand .

Le navire qui se trouvait le plus proche de l'endroit du naufrage était à environ170 miles marins .

En plus des instructions que le commandant de sous-marins avait reçues, pour les actions qu'il prenait contre la navigation allemande, avaient déjà été publiées . Jusqu'ici tous ses ordres avaient été respectés. Au contrai re, un Capitaine américain avait dit que peu de temps avant, un compte-rendu avait été fait sur la conduite chevaleresque des chefs de sous-marins allemands " .

D'après ceci, on voit clairement que le Ministre des AffairesEtrangères allemand voulait camoufler l'affai re de l' Athénia ?

R. - Non, on n'avait pas à la camoufler .

Q. - Lorsque vous avez appris, fin septembre que c'était le U-30 qui avait coulé l'Athénia, beaucoup de choses étaient alors à camoufler, n'est-ce pas ?

R. - Je crois avoir déjà dit hier que je n'ai jamais rien su de cette histoire .

Q. - Vous voulez dire que vous ignoriez,à la fin de Septembre, lorsque le U-30 est rentré,(que vous ne saviez pas) à ce moment-là, que ce U-30 avait coulé l'Athénia .

R. - En aucun cas, je ne m'en souviens.

Q. - Quand avez-vous appris pourla première fois que l'Athénia avait été coulé par le U-30 ?

R. - Autant que je m'en souvienne, je n'ai jamais su cela, pendant toute la guerre .

Q. - J'avais compris hier quenvous aviez dit que vous croyiez, d'après une publication parue dans le Voelkischer Beobachter , que [illegible] W. Churchill

H0573 - 0013

était accusé de penser que c'était là une affaire de pure imagination . Est-ce exact ?

R. - Absolument .

Q. - Voulez-vous dire à la Cour que vous étiez dans l'ignorance de la vérité à propos de l'Athénia avant la fin de la guerre, alors que vousétiez au Ministère des AffairesEtrangères ?

R. - Oui, j'ai dit cela hier ? Il me semble que la Marine n'a fait connaître que plus tard le naufrage de l'Athénia, et c'est là seulement que l'on a appris que l'on accusait un sous-marin allemand . Je ne puis absolument pas me rappeler que cela ait été publié au Ministère des AffairesEtrangères .

Q. - En tous cas, l'accusé Raeder n'a absolument rien fait pour corriger cette fausse impression, que l'on m' avait répondu dans les milieux diplomatiques .

R.-Je ne me rappelle absolument pas que l'Amiral Raeder m'ait parlé de cette question, ni à moi, ni au Ministre des Affaires Etrangères .

Q. - Je voudrais vous poser une question générale . Quelle est la date la plus proche à laquelle les Membres du Ministère des Affaires Etrangères, responsables comme vous-même, se sont rendus compte pour la lère fois qu' Hitler voulait déclencher uneguerre d'agression ?

R. - Le cours de la politique extérieure du Gouvernement d'Hitler était assez dangereuse, je m'en suis aperçu en Mai 1933; et j'ai alors éprouvé que l'on complotait une guerre d'agression, en été 1938. Je pensais du mois que la voie de la politique extérieuse qu'envisageait Hitler nous mènerait à la,guerre .

Q. Au mois d'avril 1938, la situation politique vis-à-vis de l'Etranger était tellement tendue que vous avez

H0573 - 0014

envoyé un mémorandum spécial à tous lesreprésentants diplomatiques allemands qui s'occupaient de la situation?

R.- C'est possible . Si je pouvais voir le document...

Q. - Je voudrais que vous regardiez le document 3.572PS qui e st un mémorandum du 25 Avril 1938, c'est vous-même qui l'avez signé. Vous en avez envoyé un exemplaire à tous les représentants diplomatiques allemands. C'est le document GB-478 . Ce document dit : " Le travail pour les préparatifs de mobilisation a fait d'uatres progrès à l'intérieur de l'Allemagne, dans les forces armées et dans toutes les administrations civiles, y compris les affaires étrangères. Il est nécessaire que les bureaux du gouvernement à l'étranger prennent des mesures correspondantes sans retard." En suite, il y a une série d'instructions concernant les mesures à prendre en temps de crise ou de mobilisation .

L'avant-dernier paragraphe dit : " Je demande auxChefs de services, sans attendre les instructions, de prendre les mesures nécessaires maintenant, au cas où la situation deviendrait tendue . Dans l'intérêt de garder le secret, il faut que le nombre de personnes connaissant ces instructions, soit aussi restreint que possible " .

Ceci laisse à penser , n'est-ce pas, qu'au mois d'avril 1938, vous pouviez vous rendre compte qu'une mobilisation pouvait survenir d'un moment à l'autre ?

R. - Puis-je vpus demander si vraiment ce dcument est de 1938 ou de 1939? Je ne me rappelle pas bien .

Q. - Il datedu 25 Avril 1938.

R. - Alors, c'est possible .

Q. - Vous-même étiez contre la politique d'agression d'Hitler vis-à-vis de l'Etranger, n'est-ce pas ?

H0573 - 0015

R. - Je n'ai pas très bien compris la question .

Q. - Vous étiez-vous même opposé à la politique d' agression d'Hitler vis à vis de l'étranger, n'est-ce pas ?

R. - Personnellement, oui, absolument .

Q. - Avez-vous essayé de persuader l'accusé Von Neurath de s'opposer aussi à la politique d'agression d' Hitler ?

R. - Monsieur Von Neurath n'était pas Ministre des Affaires Etrangères à l'époque .

Q. - Mais il a continué à être un fonctionnaire très important dans l'Etat nazi, n'est-ce pas ?

R. Je crois que son influence à cette période était encore plus réduite qu'auparavant . Mais j'ai gardé un contact avec lui, et je crois que son point de vue et le mien étaient parfaitement en accord .

Q. - Et il a continué à service le cas nazi , surtout dans un territoire qui a été acquis par sa politique d'agression ?

R. - Je vous serait reconnaissant de poser cette question à Von Neurath et non à moi-même .Q-Au mois de Mars 1944, vous étiez en Italie, à Rome, n'est-ce pas ?

R. - Oui .

Q. - Vous avez témoigné à ce propos de la façon dont les forces d'Allemagne se sont comportées en Allemagne, étiez-vous à Rome au moment des massacres ? Vous en souvenez-vous ?

R. - Oui.

Q. - Lorsque 325 Italiens ont été assassinés et que 57 Juifs furent ajoutés à ce nombre, vous étiez à Rome à ce moment-là, n'est-ce pas ?

R. - Je crois que c'était 320 prisonniers qui ont été

H0573 - 0016

assassinés,

Q. - Avez-vous été consulté à ce sujet ?

R. - Non.

Q. - Sont-ce les forces allemandes qui ont fait cette chose ?

R. - Je crois que c'est la Police allemande, ce ne sont pas les armées allemandes .

Q. - Et vous savez, témoin, que beaucoup d'assassinats de ce genre ont été perpétrés par les SS. lorsque les Allemands étaient en Italie ?

R. - Je ne savais pas grand'chose de ces meurtres, ...

Q. - Vous savez qu'ils ont semé la terreur et la brutalité partout où ils étaient en Italie ?

R. - La police allemande, oui.

Q. - Je n'ai pas d'autres questions à poser .

Le Président .- Voulez-vous procéder au contre-interrogatoire ?

Dr Siemers . -(Défenseur de l'accusé Raeder). - Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le Président .

Le témoin peut se retirer .

Dr Siemers .- Monsieurnle Président, je vous prie de vouloir bien entendre maintenant, l'Amiral Schulte-Noenting?

Erich Schulte-Noenting . témoin, prend place à la barre .

Le Président .- Voulez-vous dire votre nom?

R. - Erich Schulte-Noenting .

Le Président .- Voulez-vous répéter ce serment après moi : " Je jure par Dieu tout-puissant et omniscient, que je ditai la vérité, que je ne retiendrai ni n'ajouterai

H0573 - 0017

rien " .

Le témoin répète le serment .

Le président . - Vous pouvez vous asseoir .

Dr Siemers . - Je vous prie d'indiquer très brièvement, quelles étaient les positions que vous aviez de 1925 à 1940, et pa rticulièrement, quelle fut la situation que vous occupiez , et dans quelles circonstances vous aviez à faire au Grand Amiral Raeder ?

R. - De 1925 à 1928, j'ai été adjoint au Président Hindenburg ; de I937 à I939, j'avais un commandement ; de I939 à I943, j'étais chef d'Etat-Major du Grand-Amiral Reader ; jusqu'en I944, j'étais Chef d'Etat-Major de Doenitz Ensuite, j'ai été Commandant en France, avec l'Amiral Trojudheim.

Après la débâcle, je me suis occupé de la question avec l'amirauté britannique ; j'ai été ensuite interné dans un camp en Angleterre.

Q. - Puis-je vous prier de me dire, autant que vous vous en souvenez, quels furent en I939 les mois pendant lesquels vous avez eu une activité avec l'Amiral Reader ?

R. - A partir du ler janvier I939.

Q. - Pouvez-vous très brièvement, Amiral, nous donner quelques indications sur la considérations dont jouissait Reader au point-de vue de technicien de la marine à l'étranger ?

R. - Oui. Reader a été I5 ans dans la Marine ; Il était connu comme un officier qui avait été le dernier chef de l'Etat-Major de la flotte allemande. Il avait travaillé avec l'Amiral RAEDER, et il a été l'adversaire de l'Amiral Britannique bien connu Baity.

LE PRESIDENT. - Témoin, voulez-vous faire attention aux lumières et parler moins vite.

H0573 - 0018

R.-. ... Il était connu par son activité littéraire. Ensuite, après la première guerre mondiale, il fut connu par les oeuvres qu'il a écrites sur la marine de guerre, sur l'activité des croiseurs pendant la première guerre mondiale. Enfin il était connu mondialement pour ses capacités.

Q.- On reproche à l'accusé d'avoir reconstruit la marine avec l'intention de faire une guerre d'agression, et ceci malgré le Traité de Versailles ?

R.- Cela n'est pas exact. D'après une conversation que j'ai eue avec RAEDER, jamais il n'a parlé d'envisager une guerre d'agression. Je crois que toutes ses façons de faire et d'agir prouvent le contraire.

Q.- Est-ce que, d'une façon quelconque, alors que le Traité de Versailles était en vigueur, on a fait une chose quelconque qui aurait pu faire croire à des préparatifs pour une guerre d'agression ?

R.- Non, jamais.

Q.- Quels furent les motifs pour lesquels on faisait des manoeuvres dans la marine lors des années 1932 à 1939 ?

R.- C'étaient exclusivement des mesures de protection et de défense de nos côtes, et pas autre chose.

Q.- Est-ce que, lors des manoeuvres de 1932 à 1939 ou lors de l'une de ces manoeuvres, on envisageait une guerre avec l'Angleterre ?

R.- Jamais on n'a pris ce motif pour faire des manoeuvres. Je crois que cette guerre aurait été absolument impossible à faire. Je me souviens qu'au début de 1939 RAEDER transmit un ordre à ses subordonnés en leur disant que cette possibilité d'une guerre éventuelle avec l'Angleterre était absolument impossible à envisager parce qu'il eût été absolument impossible de faire cette guerre.

Q.-Amiral, ainsi que vous le savez, la Marine pendant vingt ans, alors que le gouvernement parlementaire était au

.../..

H0573-0019

courant, a violé le Traité de Versailles. Nous avons déjà beaucoup traité ces questions ici. C'est pourquoi je vous demande d'y répondre très brièvement. Je voudrais vous poser une question d'ordre général: Est-il possible, d'après les violations que vous connaissez, que l'on ait eu d'autres intentions ?

R.- Non, c'est absolument exclu. Les violations étaient peu importantes et ne se dirigeaient que contre la défense et la protection, de sorte qu'il est absolument impossible de considérer par là que l'on envisageait une offensive.

Q.- Pouvez vous très brièvement nous donner des points de repère, par exemple nous donner quelques régions où l'on aurait exécuté ces violations ?

R.- Tout d'abord nous avons placé des batteries côtières, des batteries de défense contre avions, nous avons posé des mines et des choses semblables qui avaient uniquement pour but la protection ou la défense.

Q.- Est-ce que ces violations contre le Traité de Versailles ou ces déviations légères ont été connues de la Commission interalliée partiellement ou entièrement et est-ce que cette Commission a partiellement consenti à ces violations, car il ne s'agissait là que de choses sans importance ?

R.- Oui, je veux dire à ce sujet que c'était en somme un secret.

Q.- Puis-je vous prier, M. l'Amiral, de faire une pause entre la question et la réponse, sans quoi les interprètes ne peuvent pas vous suivre. Après ma question faites une pause avant de répondre. Je vous priedonc de me répondre à la question au sujet de la Commission.

R.- Je dois vous dire que c'était en somme un secret officiel, si je puis m'exprimer ainsi.

Q.- Par exemple, pour ces violations du Traité de Versailles dans un but de guerre d'agression, le Ministère Public a à plusieurs reprises parlé d'un écrit d'un capitaine contre le

H0573-0020

Traité de Versailles. Il l'a présenté sous le n° document 156. Je vous transmets ce livre, et pour économiser du temps et ne pas ennuyer le Tribunal avec des détails inutiles, je vous prie de ne pas aller dans les détails ; je voudrais donc simplement vous demander ce que vous savez au sujet de cette brochure et comment cela a été publié et quel est votre point de vue là-dessus.

R.- Je connais cette brochure. Elle a été publiée sur la base des agressions du régime national-socialiste en 1934-1935. Le gouvernement précédent ainsi que la Marine étaient accusés de n'avoir pas fait assez en vue de défendre la nation et on disait qu'il fallait d'une façon quelconque arriver à ce que le Traité de Versailles soit modifié. C'est pourquoi on en vint à l'idée de publier un écrit pour se justifier. Cette brochure fut alors publiée. C'était en somme une justification de ce qui s'était produit. Cette brochure n'a pas été publiée effectivement par la suite. Respectivement on l'a retirée de la circulation parce qu'elle ne constituait qu'une faible tentative et qu'en somme elle ne pouvait arriver à un résultat quelconque.

Q.- Est-ce que cette brochure a été publiée et distribuée dans la Marine ?

R.- Non, jamais. Ainsi que je vous l'ai dit, d'après ceux qui les avaient déjà en mains, on avait retiré cette brochure de la circulation.

Q.- A-t-on retiré cette brochure sur l'ordre de RAEDER ?

R.- Oui, je crois.

Q.- Dans cette brochure, ainsi que dans un autre document de ASSMANN, on a parlé d'une entreprise de Hollande qui voulait entreprendre des constructions. Hier encore on a dit ici que, sur l'ordre du Grand-Amiral RAEDER, en Finlande et en Espagne, on aurait construit des sous-marins pour le compte de l'Allemagne. Est-ce exact ?

R.- Ce n'est pas exact. Les sous-marins qui ont été proposés par le bureau hollandais et qui devaient être construits à l'étranger n'étaient pas destinés à la marine allemande, mais pour l'étranger.

.../..

H0573 - 0021

22 Mai 1946 11hs-12hs.

Q.- Savez qui a reçu lessous-marinsqui avaient été fabriqués en Finlande ?

R.- Je crois que l'un a été remis à la Turquie et l'autre à la Finlande .

Q.- En somme, on construisait pour le compte de pays étrangers ?

R.- Oui.

Q.- Quels furent les avantages qu'avait la Marine en participant à ces constructions ?

R.- Nous voulions acquérir une expérience dans la guerre sous-marine et nous désirions que les membres de la Marine l'acquièrent. C'est pourquoi la Marine s'intéressait à ce que des constructeurs continuent à être formés dans leur spécialité.

Q.- Etait-ce là, à votre avis, quelque chose qui était défendu par le Traité de Versailles ?

R.- Non, je ne connais pas dans le Traité de Versailles un paragraphe spécifiant que, d'une façon quelconque, il soit défendu de s'instruire à l'étranger.

Q.- Le Grand-Amiral RAEDER a, au début de 1933, fait la première conférence sur la marine devant HITLER. Savez-vous ce qu'HITLER, à cette occasion, avait pris comme base pour reconstruire la Marine et ce qu'il a dit dans ce sens ?

R.- Oui. Je me souviens exactement de cela parce que c'est là la première conférence faite par le commandant en chef de la marine, l'Amiral RAEDER, et ceci devant la Chancellerie du Reich et devant le Chancelier HITLER. HITLER dit à RAEDER que les motifs de sa politique à l'évenir étaient de vivre en bons termes avec l'Angleterre et qu'il pensait pouvoir exprimer ses intentions prochainement, car il voulait conclure un accord naval avec l'Angleterre. Il avait le désir que la flotte allemande reste relativement petite. Il voulait reconnaître l'autorité sur mer de la flotte britannique. En conséquence il tenterait d'arriver à avoir des

.../..

H0573 - 0022

relations étroites avec l'Angleterre. Il désirait une compréhension pour la construction de notre Marine et nous devions toujours tenir compte de ces points de vue politique dans ce sens. RAEDER était chargé de l'exécution parce qu'il était tout à fait apte à cette position.

Q.- Dans le cadre de ces directives, ce fut alors qu'en 1935 on conclut l'accord naval germano-anglais. Est-ce que la Marine en général, et particulièrement l'Amiral RAEDER, étaient heureux de cet accord ou bien y voyaient-ils des désavantages ?

R.- RAEDER et la Marine étaient particulièrement heureux de cet accord, bien que nous réfléchissions beaucoup sur ces restrictions qui nous étaient imposées. Nous pensions que, par exemple, nous étions heureux que cet accord se soit conclu à l'époque de la conférence de Washington. Nous pensions qu'il en surgirait des relations amicales avec la Marine britannique et nous pensions que, par une politique raisonnable sur mer, nous n'arriverions jamais à des heurts avec l'Angleterre.

Q.- Savez-vous si en son temps HITLER a approuvé cet accord dans la forme où il a été conclu et savez-vous s'il en a été satisfait ?

R.- Oui, je peux vous répondre par l'affirmative. RAEDER et moi, nous étions par hasard avec HITLER le jour où cet accord naval fut conclu. Nous étions à Hambourg et HITLER, lorsqu'on le lui dit, s'exprima comme suit vis à vis de RAEDER : "C'est le plus beau jour de ma vie que je vis aujourd'hui. Ce matin j'ai eu la nouvelle de mon médecin que ma laryngite est normale et cet après-midi j'apprends une nouvelle politique absolument réjouissante".

Q.- Vous avez déjà dit, Amiral, que l'accord naval fut salué avec joie par la Marine. Vous vous souvenez qu'en 1937 l'accord naval a été à nouveau conclu avec l'Angleterre. Quelle était alors l'attitude de la Marine et qut-ce que son

.../..

H0573 – 0023

point de vue était encore le même ?

R.- Oui, absolument. L'accord naval de 1937 n'était en somme qu'un complément. C'était un échange d'informations et nous étions donc d'accord avec la Marine britannique même au point de vue du tonnage des sous-marins.

Q.- Vous parlez de tonnage des sous-marins. Je vous rappelle qu'en 1935 il y a eu un accord sur 100 % de tonnage britannique et 35 % de tonnage des sous-marins allemands, l'Allemagne se réservant pourtant le droit d'élever son tonnage à 100 %, mais l'Allemagne était tenue dans ce cas d'en prévenir auparavant l'Amirauté britannique et d'en discuter avec elle. Est-ce que cette communication au sujet de l'augmentation à 100 % s'est produite et quand et sous quelle forme ?

R.- Après avoir atteint 100 %, l'Amiral CUNNINGHAM vint à Berlin et c'est à cette occasion que nous avons encore discuté de la question. Dans quelle mesure il y a encore eu une confirmation écrite, je ne le sais plus. Je pense que cela s'est fait. C'était le sens de l'accord naval de 1937.

Q.- A l'occasion de la visite de l'Amiral CUNNINGHAM en Décembre 1938, est-ce que l'Amiral CUNNINGHAM a expressément donné l'accord définitif de l'Angleterre pour l'égalité à 100 % des sous-marins ?

R.- C'est ainsi que j'ai compris sa visite, oui.

Q.- Vous souvenez-vous s'il y a eu une conversation particulière entre l'Amiral CUNNINGHAM et RAEDER à l'occasion de cette visite ? Savez-vous ce qui s'est produit et si l'Amiral CUNNINGHAM a encore traité une fois de la question des rapports entre l'Angleterre et l'Allemagne au point de vue du tonnage ?

R.- J'avais l'impression que CUNNINGHAMet RAEDER se quittèrent d'une façon très amicale. Lorsqu'ils se firent leurs adieux, ils prirent encore leur repas ensemble et au cours de ce repas CUNNINGHAM exprima sa joie au sujet

H0573-0024

de l'accord naval qui avait été conclu et dit pour terminer que, pour l'avenir, tout marcherait désormais bien entre nos deux marines.

LE PRESIDENT.- Quelle est la date de cet incident ?

Dr. SIEMERS.- Décembre 1938. Je crois que c'est exact, Amiral ?

LE TEMOIN.- Oui, autant que je me souvienne, Décembre 1938.

DR. SIEMERS.- Je mexx rappelle la date d'après les déclarations du Grand-Amiral RAEDER. Il a dit que c'était en Décembre 1938.

LE PRESIDENT.- Quel Amiral CUNNINGHAM est-ce ?..

DR. SIEMERS.- Je ne suis pas spécialiste de la marine mais peut-être que l'Amiral pourra nous répondre. Comprenez-vous la question ? De quel Amiral parlons-nous ?

LE TEMOIN.- L'Amiral Lord CUNNINGHAM, le plus âgé.

DR. SIEMERS.- M. le Président, puis-je faire encore remarquer que c'était le 30 ou le 31 Décembre 1938, autant que nous le sachions et autant que RAEDER s'en souvienne. Est-ce que RAEDER, de 1933 à 1939, pensait qu'HITLERQ ne voulait pas faire une guerre ?

R.- RAEDER avait 100 % confiance dans la question et je crois, pour prouver cela, pouvoir dire qu'effectivement dans notre programme de constructions à l'époque dont vous parlez nous n'avons jamais rien modifié. Il eût été nécessaire de le faire si l'on avait envisagé une guerre d'agression ou un conflit quelconque.

Q.- Comment et de quelle façon aurait-on dû modifier le programme de constructions si l'on avait voulu faire une guerre d'agression ?

R.- On aurait du moins dû développer le programme de constructions des sous-marins.

Q.- Est-ce que, à vous et aux officiers compétents, il paraissait évident qu'une guerre d'agression commencée

.../..

H0573 – 0025

par l'Allemagne aurait forcément pour conséquence une guerre avec l'Angleterre ?

R.- Oui, c'est là précisément que je puis prouver que nous n'envisagions pas une guerre d'agression.

Q.- M. l'Amiral, en 1938 et en 1939, il se produisit des choses différentes qui tout de même justifiaient certains faits. Je vous rappelle la crise en automne 1938 au sujet du pays des Sudètes, où l'on arriva presque à la guerre qui ne fut évitée que par l'accord de Munich à la dernière minute. Je vous rappelle particulièrement surtout l'occupation de la Tchéquie en Mars 1939, qui était contraire aux accords de Munich. Vous étiez alors en position et vous étiez avec RAEDER lors de ces événements. Vous devez les connaître puisque vous parliez avec lui journellement ?

R.- Etant donné qu'HITLER avait déclaré expressément à Munich qu'il n'envisageait de récupérer que les territoires allemands de la Tchécoslovaquie et effectivement bien que peut-être il a parlé autrement en 1938, RAEDER pensait que ces questions pouvaient se traiter d'une façon politique. RAEDER le pensait et la Marine également, car l'occupation de la Tchécoslovaquie amena chez nous incontestablement un grand trouble. Mais nous étions convaincus qu'HITLER ne demand rait pas des choses impossibles et qu'il était prêt à traiter ces questions politiquement étant donné que nous ne pouvions pas imaginer qu'il voulait mettre le peuple allemand dans le danger d'une deuxième guerre mondiale.

Q.- Avez-vous, avant les événements dont vous parlez, eu affaire avec le Traité qui a été signé avec HACHA ? Avez-vous su quelque chose au sujet que l'on a menacé effectivement de bomberder Prague ou est-ce que RAEDER en a su quelque chose ?

.../..

H0573 - 0026

R.- Je ne crois pas que RAEDER en ait su quelque chose. C'est la première fois que j'entends parler de cela.

Q.- J'en arrive au document L-79. C'est le discours d'HITLER du 23 Mai 1939, ~~xxxx

H0573-0027

22 Mai 1946. 11hs-12hs.

DR. SIEMERS.- M. le Président, le protocole régulier sur des événements importants a été vu par le témoin en sa qualité de chef d'état-major et il lui a été adressé. C'est pourquoi, étant donné que ce document est extrêmement important, je voudrais pouvoir constater si SCHUITE MOENTING en sa qualité de chef de l'état-major a reçu ce compte-rendu ou bien s'il n'en a pris le contenu que par un rapport verbal du Grand-Amiral RAEDER. Voilà pourquoi j'ai posé cette question.

LE PRESIDENT.- Vous voulez lui demander s'il a vu ce document ? C'est cela que vous voulez dire ?... Oui, vous pouvez lui demander cela. Demandez-lui s'il a vu ce document.

DR. SIEMERS.- Oui, je vous prie de m'excuser. La réponse du témoin a dû ne pas bien passer dans la traduction.

LE PRESIDENT.- On ne s'occupe pas de sa réponse. Ce qui nous intéresse, c'est la question que vous pouvez lui poser. Vous pouvez lui demander s'il a vu ce document.

DR. SIEMERS.- Amiral, avez-vous en son temps vu ce document ?

R.- Non, je le vois ici pour la première fois à Nuremberg.

Q.- Comment avez-vous eu connaissance de ce discours du 23 Mai ?

R.- RAEDER m'en a parlé lors d'une conversation en tête à tête. Ensuite il m'en a parlé d'une façon encore plus précise. Après ce discours, RAEDER m'a exprimé son impression quant à ce discours. Cette impression est en contradiction avec ce soi-disant compte-rendu. RAEDER n'avait pas l'impression que l'on avait des intentions de guerre d'agression, ainsi que ce papier tend à le faire ressortir, mais...

LE PRESIDENT.- Le témoin doit nous dire ce que RAEDER lui a dit. Comme je vous l'ai dit auparavant, il peut nous dire ce que RAEDER lui a raconté.

DR. SIEMERS.- Amiral, je vous prie de me dire ce que RAEDER vous a dit.

.../..

H0573 – 0028

SP/Ll.

22 Mai 1946. Llhs-12hs.

R.- RAEDER m'a dit qu'HITLER, dans son discours, avait envisagé un cas de conflit avec la Pologne et que cela était en contradiction avec les questions qu'il avait traitées avec lui seul à seul, que le discours en soi était contradictoire. C'étaient là les paroles qu'il a prononcées. Il me dit en outre qu'à la suite de ce discours il avait eu un entretien avec HITLER en tête à tête où il lui avait fait remarquer les contradictions qu'il contenait, qui se trouvaient d'abord dans ce discours, et d'autre part qui étaient en contradiction avec ses propres paroles qu'il lui avait dites, à savoir le cas de la Pologne, traiter avec la Pologne de toutes façons, d'une façon pacifique, puisqu' il avait envisagé une possibilité de solution par conflit. HITLER l'aurait tranquillisé complètement et lui aurait dit qu'il tenait les choses dans sa main au point de vue politique. En son temps, RAEDER lui fit remarquer ces contradictions et lui demanda ce qu'il voulait. En réalité il aurait répondu à peu près ceci... Je vous le dis comme me l'a rapporté RAEDER... : Moi, HITLER, j'ai trois manières de tenir mon secret. La première quand nous parlons en tête à tête. La deuxième, je la garde pour moi tout seul, et la troisième ce sont des problèmes de l'avenir dont je n'envisage pas encore la fin.

RAEDER lui a fait remarquer l'impossibilité d'une guerre. HITLER lui répondit alors ce que RAEDER m'a dit: "Ces choses peuvent être interprétées ainsi". Et voici ce que RAEDER m'a dit : "C'est comme si nous deux nous traitions d'une comparaison vis à vis d'une puissance. Moi, HITLER, il me reste 99 centimes. Je crois qu'avec le centime qui vous reste vous pouvez tomber d'accord avec moi". - "Eh, répondit RAEDER, non" - "HITLER à RAEDER" HITLER dit alors : "Voyez-vous, j'ai ce que je veux. Je l'ai au point de vue politique et je ne crois pas que cette

.../..

H0573-0029

dernière question politique, à savoir - ainsi que nous l'avons nommée - la question du corridor polonais, nous amène à une guerre avec l'Angleterre.

Q.- En somme c'était une conversation entre HITLER et RAEDER à la suite de ~~ces~~ discours ?

R.- Oui, c'était à la suite de ce discours.

LE PRESIDENT.- Nous allons maintenant suspendre l'audience.

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE POUR 10 MINUTES.

DR. SIEMERS.- M. l'Amiral, à propos du procès-verbal que je vous ai montré, je vous poserai encore une question. Est-ce que, en tant que Chef d'Etat-Major, vous avez vu et reçu également les procès-verbaux que recevait RAEDER ?

R.- Oui. J'ai vu tous les procès-verbaux et tous les dossiers que ~~xxx~~ recevait RAEDER, et en principe c'était moi qui les voyais avant lui.

Q.- Le Grand-Amiral RAEDER défendait-il le point de vue selon lequel..... Pardon, je poserai la question d'une autre manière. Quel point de vue défendait RAEDER en ce qui concerne le problème"marine et politique" ?

R.- RAEDER se plaçait au point de vue suivant : Nous, de la Marine, nous n'avons rien affaire avec la politique. Ce point de vue, il l'avait adopté comme une instruction et une volonté du Président du Reich von HINDENBURG qui, au moment où il l'a appelé et placé à la tête de la Marine, lui en avait fait une obligation.

Q.- J'en viens maintenant à la Norvège. Quelles raisons ont incité RAEDER en Septembre-Octobre 1939 à examiner le problème de l'éventualité d'une occupation de la Norvège ?

R.- C'étaient des informations qui, de différentes sources, nous provenaient au sujet de soi-disantes intentions d'occupation de la Norvège par les Britanniques. Ces infor-

H0573-0030

22 Mai 19 46. 11hs-12hs.

nous
mations/provenaient des sources suivantes : 1) de l'Amiral CANARIS qui était le chef de notre service de contre-espionnage. Il présentait hebdomadairement les informations qu'il recevait à RAEDER et cela en ma présence ; 2) Nous recevions les informations de notre Attaché de Marine à Oslo, le capitaine de corvette SCHREIBER, et ces informations indiquaient que les rumeurs se répandaient de plus en plus au sujet de l'intention des Britanniques d'entraîner la Scandinavie dans la guerre pour couper éventuellement aussi les envois de minerai suédois en Allemagne.

Nous estimions que ce n'était pas là une chose importante parce que, comme il a été prouvé par les documents en ce qui concerne la première guerre mondiale, CHURCHILL avait eu des considérations analogues au sujet de l'occupation de la Norvège.

Q.- Y avait-il une autre source d'information encore ?

R.- L'Amiral Général KARL, qui était commandant du groupe Nord, avait des informations analogues et il les présentait soit verbalement soit par écrit à RAEDER.

Q.- Vous souvenez-vous encore de certains détails concernant ces informations, que vous pourriez indiquer simplement par quelques mots très brefs ?

R.- Oui, il y avait des informations concernant des équipages d'aviateurs à Oslo camouflés en civils. Il y avait des informations sur des travaux entrepris par des officiers alliés en ce qui concerne les ponts, les viaducs et les tunnels norvégiens, et cela jusqu'à la frontière suédoise. Et ces informations indiquaient l'intention que l'on avait de transporter du matériel militaire lourd, des tanks et des pièces, etc.. Enfin il y avait des nouvelles se rapportant à une mobilisation très discrète de troupes suédoises en raison d'une soi-disant menace contre les régions minières.

H0573 - 0031

Q. - Quel danger en résultait-il pour l'Allemagne ?

R. - Si la Norvège avait effectivement occupé ces lieux la conduite de la guerre dans la Mer du Nord eut été rendue presque impossible, et dans la Baltique, la tenue de la guerre certainement serait devenue très difficile. Les transports de minerais auraient sans doute été interrompus, la menace aérienne contre les territoires allemands du Nord et de l'Est certainement augmentée, et la Mer du Nord et la Baltique certainement auraient, en définitive, été bloquées ce qui eut amené la perte rapide de cette guerre.

Q. - Qu'a entrepris le Grand Amiral Raeder, à la suite de toutes ces réflexions ?

R. - Il a fait connaître à Hitler les soucis qu'il avait, dans un rapport qu'il lui a présenté.

Q. - Quand a-t-il présenté ce rapport ?

R. - A ma connaissance, c'était en automne 1939.

Q. - Un moment, s'il vous plaît.

LE PRESIDENT. - Dr. Siemers, voudriez-vous, jusqu'à la suspendsion d'audience, aller très lentement, parce qu'étant donné le fait du manque de courant électrique, l'enregistrement mécanique est impossible à opérer, et par conséquent nous devons compter uniquement sur les notes sténotypées que nous ne pourrons pas contrôler d'après l'enregistrement électrique. Comprenez-vous ? C'est pourquoi je voudrais que vous alliez assez lentement au cours de votre interrogatoire.

Q. - M. l'Amiral, je vous prie d'en tenir compte également.

Quand eut lieu l'entretien entre Hitler et Raeder, au cours duquel pour la première fois Raeder a attiré l'attention d'Hitler sur ces dangers ?

../

H0573-0032

R. - En octobre 1939.

Q. - D'après le Journal de Guerre, cet entretien aa eu lieu, ce dont naturellement vous ne pouvez pas vous souvenir, exactement, le 10 octobre. En tout cas, vous pensez apparemment à cet entretien ?

R. - Oui.

Q. - Est-ce que cet entretien a déjà amené une conclusion définitive d'Hitler ?

R. - Non, en aucune manière.

Q. - Est-ce qu'il y a eu , alors, des entretiens réguliers entre Hitler et Raeder sur ce problème, à la suite de cela ?

R. - Non, tout d'abord il n'y a pas eu d'entretien, et cela jusqu'à la fin de l'année en ce qui concerne ce problème. Ce n'est que lorsque les informations auxquelles j'ai fait allusion tout à l'heure se précisaient de plus en plus que ce problème a été repris.

Q. - Savez-vous que Quisling est venu à Berlin en décembre 1939, et qu'il s'est également entretenu avec Raeder ?

R. - Oui, je le sais, et j'ai participéjà cet entretien.

Q. - Qu'a dit Quisling à Raeder ?

R. - Quisling venait sur recommandation de Rosenberg, et il a dit qu'il avait des informations très importantes sur le plan militaire et politique. Il a confirmé, dans l'ensemble, les choses que nous savions déjà.

Q. - Est-ce qu'au cours de cet entretien, on a parlé de ces dangers militaires ?

R. - Ce sont ces choses-là exclusivement qui ont été

../

H0573-0033

traitées et cet entretien a été très court aussi.

Q. - On n'a pas discuté de questions politiques ?

R. - Pas du tout.

Q. - Savez-vous quand Raeder a vu Quisling pour la première fois, quand il a fait sa connaissance ?

R. - C'est à l'occasion de cette visite.

Q. - Raeder a fait-il des relations quelconques plus étroites avec Rosenberg ?

R. - Non, il ne connaissait celui-ci que de vue.

Q. - Rosenberg avait-il informé Raeder de ses relations avec Quisling au préalable ?

R. - A ma connaissance, non.

Q. - Qu'a fait Raeder lorsque Quisling lui a confirmé les informations qu'avait donné Canaris et les autres ?

R. - Etant donné que du côté norvégien, ces choses dont nous soupçonnions l'existence étaient confirmées, Raeder a estimé que c'était si grave qu'il s'est rendu chez Hitler.

Q. - Savez-vous aussi ce qu'il a proposé à Hitler ?

R. - Hitler a désiré parler personnellement avec Quisling.

Q. - Est-ce que cet entretien a eu lieu ?

R. - Oui.

Q. - Et alors a-t-on pris une décision définitive en ce qui concerne la Norvège , en décembre 1939 ?

R. - Non. Hitler a ordonné qu'à titre de contre-mesure

H0573 – 0034

il fallait procéder à des préparatifs se rapportant à un débarquement allemand en Norvège, mais l'instruction définitive n'a été donnée qu'au milieu du mois de mars seulement.

Q. - Le débarquement en Norvège était-il une entreprise considérée par vous et Raeder comme une entreprise risquée, ou bien pensiez-vous que vous étiez sûr de votre affaire ?

R. - Non, Raeder et ces messieurs de la Direction des Opérations Navales , et également les Commandants des Unités combattantes voyaient de très grands risques dans cette entreprise. Je rappellerai ici une allocution de Churchill devant le Parlement où, interrogé sur ces faits, il a déclaré qu'il ne croyait pas que la flotte allemande assumerait ce risque, compte tenu de l'existence de la flotte britannique.

Q. - Savez-vous ce que Churchill a dit d'une manière plus précise ? Savez-vous quand il a fait cette déclaration ?

R. - Je crois que c'était entre le 7 et le 9 avril 1940.

Q. - A combien estimez-vous le risque de perte dans la Direction des Opérations Navales ?

R. - Raeder a exprimé devant Hitler la possibilité qu'il y avait de perdre complètement la flotte, et il a dit que si tout allait pour le mieux, il fallait compter sur une perte de 30 % des forces engagées.

Q. - Etant donné le risque de la perte de la flotte entière, malgré ce risque, Raeder était dès l'abord enclin à entreprendre ce débarquement ?

H0573 - 0035

R. - Non, il estimait que l'attitude neutre de la Norvège était préférable à la nécessité d'assumer ce risque.

Q. - Le Ministère Public a avancé ici que Raeder, ou la Direction des Opérations Navales, avait recommandé cette opération par soif de conquête et de gloire. Qu'en dites-vous ?

R. - Raeder n'avait aucune soif de gloire, les opérations dont l'idée naissait sur son bureau, étaient il est vrai, empreintes d'un esprit d'audace et de décision, mais également d'un grand sang-froid, et tout était réfléchi jusque dans les moindres détails. La distance comme celle qui existe entre les ports allemands et Narvik , qui correspondrait à peu près à celle séparant Nurenberg de Madrid, rend absolument impossible tout désir d'engager simplement par soif de gloire sa propre flotte contre la flotte britannique.

Raeder a déclaré à la Direction des Opérations Navales et aux Commandants des unités combattantes que, contrairement à toutes les règles de l'art militaire, il devait faire procéder à cette opération à cause de la nécessité impérieuse qu'il y avait de le faire.

Q. - Quand a eu lieu l'élaboration effective de l'opération militaire par la Marine ?

R. - Février 1940.

Q. - Est-ce qu'entre le mois de décembre 1939 et le mois de mars 1940, vous avez reçu constamment des informations provenant des sources que vous avez indiquées tout à l'heure ?

R. - Oui.

H0573 - 0036

Q. - Est-ce que ces informations reçues ultérieurement désignaient déjà d'une manière plus précise le débarquement que l'on craignait ?

R. - Oui, il y avait des indications sur l'endroit du débarquement. C'était entre Narvik - Bergen, Tronjdheim et Oslo.

Q. - Est-ce que Raeder... - pardon, je demanderai autrement : quelle a été la base proposée par Raeder à Hitler pour les relations entre l'Allemagne et la Norvège ?

R. - Je voudrais répondre...

Q. - Pardon, j'aurais du dire ici que je passe maintenant à l'époque postérieure au débarquement, donc à l'époque où l'Allemagne avait déjà occupé la Norvège.

R. - Raeder a toujours défendu auprès d'Hitler l'idée d'une politique de paix. Il lui a proposé à plusieurs reprises d'essayer de conclure la paix avec la Norvège. Il était en cela d'accord avec le Commandant militaire en Norvège, le commandant allemand qui était Boehm. Terboven qui était chargé de la direction politique était, lui, d'une opinion contraire.

Q. - Y a-t-il eu de fortes divergences entre Terboven et son administration civile d'un côté, et Raeder et Boehm et son collaborateur, le Capitaine de Corvette Schreiber de l'autre côté ?

R. - Oui, il y avait divergences très violentes. les discussions et les conflits ont été portés jusqu'à Hitler. Hitler a répondu à ce moment-là à Raeder qu'il ne pouvait pas conclure de paix avec la Norvège, parce qu'il avait à tenir compte de la France.

H0573 - 0037

Q. - Vous dites, Amiral, qu'il avait à tenir compte de la France, mais ne pouvait-on pas conclure la paix aussi avec la France ? Et quelle a été l'attitude de Raeder à cet égard ?

R. - Raeder a défendu le même point de vue également en ce qui concerne la France.

Q. - Et que disait-il ?

R. - Il s'efforçait d'obtenir un entretien avec l'Amiral Darlan pour faire avancer ces choses. Lors de la fortification de la côte Atlantique il a attiré l'attention d'Hitler sur le fait qu'il était préférable et meilleur de conclure une paix avec la France, plutôt que de consentir à de lourds sacrifices peut-être inutiles en vue d'une défense. Hitler lui a répliqué qu'il reconnaissait bien l'évidence de ce que lui disait Raeder, mais qu'il avait à tenir compte de l'Italie et que c'était la raison pour laquelle il ne pouvait pas tenir de paix avec la France.

Q. - Cet entretien Raeder-Darlan a-t-il eu lieu ?

R. - A proximité de Paris.

Q. - Y avez-vous assisté ?

R. - Non, c'était l'Amiral Schultze qui était l'Amiral commandant en France.

Q. - Raeder vous a-t-il dit si lentretien avait eu une issue favorable ?

R. - Oui, il m'a fait part de l'issue heureuse de cet entretien.

Q. - Raeder a-t-il fait un rapport à Hitler ?

R. - Oui.

H0573 - 0038

Q. - Hitler a refusé, malgré tout ?

R. - Oui, en raison des égards qu'il avait pour Mussolini.

Q. - Est-ce que à votre connaissance, le Parti, ou la direction des SS, c'est-à-dire Heydrich, ont essayé de lutter contre Raeder ?

R. - Heydrich l'a essayé à plusieurs reprises. Il a essayé de nuire au crédit dont jouissait Raeder auprès d'Hitler par des diffamations et des mouchardages. Il introduisait des mouchards dans les casinos d'officiers, ou alors il déformait des informations qu'il extrayait de leur contexte. Raeder s'est défendu avec opiniatreté, et avec succès contre ces attaques.

Q. - Pourquoi le Parti avait-il une attitude hostile envers Raeder ?

R. - Il est très difficile de répondre à cette question. Je crois que c'était surtout parce qu'il y avait en première ligne des divergences d'opinions en matière religieuse. Bien des commandants, avant de partir au combat s'adressaient à Raeder, en lui demandant d'obtenir que les membres de leur famille ne souffrissent pas de restrictions dans l'exercice de la liberté du culte.

Q. - quelle a été l'époque des premières divergences entre Raeder et Hitler ? Et à quelle époque Raeder a-t-il demandé d'être relevé de ses fonctions ?

LE PRESIDENT. - J'ai entendu tout cela de l'accusé lui-même, n'est-ce pas ? Raeder nous a raconté déjà ceci.

Q. - C'est exact.

LE PRESIDENT. - Il n'y a pas eu de contre-interroga-

H0573 – 0039

toire sur ce point.

MDR. SIEMERS. - Je me contenterai alors de vous demander pour quelle raison Raeder ést resté ?

R. - Hitler le lui a demandé personnellement une fois. Il a donné des assurances se rapportant à l'intégrité de la marine. De plus....

LE PRESIDENT. - DR. Siemers, à nouveau, nous avons plein courant, et vous pouvez procéder à la vitesse normale.

DR. SIEMERS. - Vous pouvez répondre un peu plus rapidement maintenant, puisque le courant est rétabli.

R. - On pensait à ce moment-là réunir le Ministère de la Marine de Guerre et de la Marine Marchande, et en faire un seul Ministère, et d'assurer le fonctionnement de ces ministères par les membres du Parti. Nous ne voyions pas dans cette décision un renforcement mais plutôt un affaiblissement de la Marine. De plus, à cette époque-là, on manquait de personnel capable de relever les partants. Il y avait beaucoup de cas de maladies et de décès; enfin Raeder est resté parce qu'il avait un grand sens de sa responsabilité et aussi par amour de la patrie.

Q. - Avez-vous personnellement demandé à Raeder de rester en fonction ?

R. - Oui, à plusieurs reprises, j'ai été obligé de de prier instamment Raeder de rester. Une fois, Hitler m'a même fait venir dans la Chancellerie du Reich.

Q. - Quand était-ce ?

R. - Au début de l année 1939, et c'est alors

H0573 - 0040

qu'au cours d'une très longue conversation, il a développé son point de vue et il m'a demandé de convaincre Raeder de la nécessité qu'il y avait pour lui de rester.

De plus, Raeder ~~xxxix~~ jouissait de la confiance de la Marine, les officiers les plus anciens et les fonctionnaires les plus anciens de la Marine, du Ministère, m'ont demandé d'exercer mon influence, afin de l'empêcher de quitter prématurément ses fonctions; depuis 1928, il avait conduit la marine à travers toutes les difficultés d'une main ferme.

Q. - Puis-je revenir encore sur votre conversation avec Hitler au début de 1939. Est-ce que vous étiez seul avec lui ?

R. - Oui, j'étais seul avec lui , et la conversation a duré environ une heure et demie.

Q. - Est-ce que à cette occasion, Hitler vous a dit quelque chose au sujet de ses plans politiques ?

R. - Non, il ne m'a pas parlé de plans politiques dans ~~ce~~ sens, dans le sens où l'on entend généralement l'expression "plans politiques". Il a essayé une fois encore de sur monter les divergences politiques qui existaient entre lui et Raeder. Il m'a dit qu'il ne fallait pas jouer sur les mots avec lui, attacher trom d'importance aux mots. Raeder, lui amenait des procès-verbaux et des comptes-rendus, à lui Hitler, ce qui lui importait, à lui Hitler c'était d'entraîner ses auditeurs, et de les inciter à un fendement maximum, mais il ne ~~le~~ voulait pas s'engager simplement sur tel ou tel mot qu'il employait. Il a dit qu'il essaierait à l'avenir de conserver l'autonomie de la marine sur le plan technique.

Q. - Vous venez de dire qu'il ne s'agissait pas de

H0573 – 0041

soupeser chaque terme. Est-ce que les entretiens ont été enregistrés sténographiquement, ou est-ce que cela n'a jamais été fait ?

R. - Oui, cela a été fait, mais surtout au cours de la guerre et plus tard. Hitler n'aimait pas qu'on fixa ce qui était dit, parce que chacun s'en retournait chez soi avec sa propre conception. Quant à lui, il se dégageait de ce qu'il avait exprimé, il pensait à haute voix, et il voulait entr^ainer ses auditeurs, mais il ne voulait pas qu'on le prit au mot. J'en ai souvent parlé avec Raeder. Nous savions toujours ce qu'on voulait de nous, mais nous ne savions jamais ce qu'Hitler lui-même pensait ou voulait.

Q. - Si Hitler ne voulait pas qu'on le prit au mot, comment se fait-il que plus tard, au cours de la guerre, comme vous l'avez dit tout à l'heure, il ait permis que ses discours soient sténographiés ?

R. - Je vous ai dit déjà qu'il y avait eu tant de malentendus qu'aussi bien Hitler que les personnes qui étaient en présence, croyaient chacune de leur côté qu'elles avaient convaincu ceux auxquels elles s'adressaient, et c c'est la raison pour laquelle on a introduit l'enregistrement des entretiens, par la prise sténographique.

LE PRESIDENT. - De quelle époque parle le témoin ? Il a dit "jusqu'alors" il est établi que sur l'initiative personnelle de l'interlocuteur, à partir de quelle époque en a-t-il été autrement ?

DR. SIEMERS. - Depuis quand les procès-verbaux ont-ils été enregistrés sténographiquement ?

R. - Depuis 1942, me semble-t-il. Il se peut que

H0573-0042

cela ait été en 1941 déjà. En tout cas, ce n'était qu'après le début de la guerre.

Q. - Mais votre entretien avec Hitler a eu lieu en janvier 1939 ?

R. - En janvier 1939.

Q. - Comment ont été ces procès-verbaux sténographiques plus tard alors ? Les avez-vous vus ?

R. - Nous nous sommes fait remettre, à diverses reprises, des extraits de ces comptes-rendus sténographiques. et nous vons essayé de les comparer avec nos brouillons, et là encore nous avons constaté des contradictions.

Q. - J'en reviens maintenant à l'époque où Hitler préparait la guerre contre la Russie. Je vous présente maintenant l'instruction n° 21, dite "Barbarossa" qui date du 18 septembre 1940.

M. le Président, c'est le document 446 PS, US, 31, Livre de Document britannique n° 10 Q, page 247.

- Le Ministère Public a affirmé que Raeder , ou la Direction de la Marine, aurait participé à l'élaboration de cette instruction. Cela est-il exact ?

R. - Non, ce n'est pas exact. La marine n'a pas participé à l'élaboration de cette instruction.

Q. - Raeder avait-il déjà une connaissance du plan qu'avait Hitler de se diriger contre la Russie, avant qu'il n'ait reçu cette instruction ?

R. - Oui. Il y avait eu uje information verbale donnée par Hitler à Raeder, vers le milieu du mois d'octobre 1940.

FP/I3
22/5/46
I2 à 13 H.

H0573 - 0043

Q. - Raeder vous a-t-il mis au courant des entretiens qu'il avait avec Hitler au sujet de la Russie, et quelle a été l'attitude prise par Raeder au cours de ces entretiens ?

R. - Raeder m'a informé de la manière la plus détaillée, parce que l'éventualité d'une guerre contre la Russie était bien trop grave pour permettre d'être considérée superficiellement. Raeder s'est opposé de la manière la plus énergique contre ce plan de guerre contre la Russie, et cela pour des raisons d'ordre moral, parce que Raeder estimait qu'un traité conclu avec la Russie ne devait pas être violé tant que l'autre partie contractante n'en fournissait pas de prétexte, ou de raison, et en tout cas, en octobre ce n'était pas encore le cas.

Cet accord économique, c'est ainsi que nous l'appelions à l'époque, était à notre connaissance à la charge de la marine et cela pour environ 90 %. Nous avons cédé à la Russie un croiseur lourd, de l'artillerie lourde, pour des croiseurs de bataille, de la signalisation pour l'artillerie, et des installations pour les sus-marins, des instruments d'optique, très précieux pour les sous-marins, de plus Raeder estimait que le théatre des opérations ne devait pas être trop resserré dans la Baltique. La Baltique était notre terrain de manoeuvre, notre caserne, si je puis ainsi m'exprimer. Toutes nos jeunes recrues étaient entraînées là. L'entraînement pour nos sous-marins se pratiquait dans la Baltique, nous avions déjà dégarni les ports de la Mer Baltique en grande partie pour protéger la côté norvégienne et la cote francaise. Nous disposions de très peu de sources de carburants, la production de carburants synthétique n'avait pas encore atteint un rendement suffisant, et la marine était obligée de très souvent de céder une partie de

H0573 - 0044

ses stocks de carburants à l'agriculture.

Par conséquent, Raeder se voyait amené à s'opposer de la manière la plus énergique, à une guerre contre la Russie.

Q. - Amiral, le Ministère Public affirme que Raeder ne s'est opposé, en ce qui concerne la campagne de Russie, que pour une question de temps, et prétend que ceci peut être conclu des notes portées dans le Journal de Guerre.

Est-ce exact ?

R. - Non, ce n'est pas exact. Après la réception de l'instruction n° 21, appelée "Cas Barbarossa", Raeder as'est adressé une fois de plus à Hitler, en ce qui concerne la guerre contre la Russie, et il a exprimé ses pensées dans un mémoire. Il a essayé de convaincre Hitler des choses suivantes : après la défaite de la Pologne, après l'occupation de la France, après l'abandon de l'invasion de l'Angleterre pour des raisons d'ordre militaire, il a montré clairement que désormais le moment était venu où la suite de la guerre ne pouvait pas être décidée sur le continent, et que la décision était sur l'Atlantique.

C'est pourquoi il a dit à Hitler qu'il devait concentrer la totalité des forces disponibles sur un but unique. Il s'agissait de porter des coups contre le centre de gravité de la force stratégique de l empire britannique, et en particulier contre les renforts des iles britanniques, pour forcer l'Angleterre à accepter des négociations et si possible des négociations de paix.

Raeder a proposé ce que j'ai déjà mentionné tout à l'heure, la politique suivante : paix avec la Norvège, paix avec la France. Il a proposé également un appui plus étroit sur la marine soviétique, par exemple sous la forme suivante : rachat de sous-marins ou de matériel pour les sous-marins sur la base commerciale. En un mot, il a dit

H0573 – 0045

que la décision ou plutôt le moment de la décision ne pouvait plus être décidé par nous, parce que nous ne disposions pas des forces navales suffisantes; en raison d'une durée prolongée de la guerre, le danger d'une entrée en guerre des Etats-Unis devait être pris en considération, et que par conséquent la guerre ne serait pas décidée sur le continent européen, et bien moins encore dans les espaces infinis des steppes russes.

Cette attitude qui était la sienne, il l'a défendue toujours à nouveau, tant qu'il a été en fonction, devant Hitler.

Q. - Vous avez dit d'abord qu'en principe Raeder se serait opposé pour des raisons que vous aviez qualifié d'ordre moral, donc des raisons touchant le Droit International Public.

R. - Oui.

Q. - Pourquoi cela ne figure-t-il pas dans le Journal de Guerre, alors que les autres raisons que vous avez mentionnées figurent dans le Journal de Guerre, ou tout au moins il y eût fait allusion ?

R. - Je peux vous donner une réponse à ce sujet, ou tout au moins une explication. En principe, Raeder n'a jamais critiqué en présence de ces messieurs de la Direction des Opérations Navales la direction, par conséquent en ce qui concerne ces entretiens privés avec Hitler, il n'a fait allusion que devant moi à ceci, et il n'en parlait aux autres messieurs que dans le mesure où cela était nécessaire, sur le plan militaire.

Q. - Quand eurent lieu les préparatifs de la Marine, conformément à l'instruction n° 21, que je vous ai fait présenter ?

R. - Environ un trimestre plus tard.

H0573 - 0046

Q. - En tout cas, c'était après l'instruction, très certainement.

R . - Oui, c'était après l'instruction.

Q. - Est-ce que ces préparatifs eurent lieu sur la base de cette instruction ?

R. - Oui.

Q. - Cette instruction représentait-elle déjà un ordre définitif ou était-ce plutôt une mesure stratégique préventive ?

R. - A mon avis, il ne fallait pas considérer cette instruction comme un ordre, ce qui ressort d'ailleurs des alinéas 4 et 5.

Q. - Comment cela ?

R. - Sous le N° 5, il est dit qu'Hitler attendait encore des rapports des commandants des différentes armes, et c'est à la suite de cela que Raeder a encore fait un rapport à Hitler, après la réception de cette instruction.

Q. - Est-ce que l'alinéa 4 corrobore également votre g avis ?

R. - Oui, absolument. Le terme "mesures de précaution" est souligné.

Q. - Ce sont les mesures de précautions auxquelles éventualités ?

R. - Pour le cas d'une guerre avec le Russie.

Q. - Je crois, M. l'Amiral, qu'étant donné [redacted] que vous

H0573 - 0047

en avez parlé, vous devriez nous indiquer la phrase elle-même.

R. Je.....

LE PRESIDENT. - Vous ne pouvez pas discuter avec votre propre témoin. Il vous a donné son avis sur la signification des mots, il vous a donné sa réponse.

Q. - Très bien.

A un moment quelconque, Raeder pensait-il qu'il aurait réussi à détourner Hitler de ce plan néfaste qui consistait à attaquer la Russie ?

R. - Oui. Il est revenu de ce rapport en disant : "Je crois que j'ai réussi à le convaincre, à ne pas faire réaliser ce plan", et d'ailleurs, nous avons eu l'impression tout d'abord que c'était bien vrai, car au cours des mois suivants, il n'y a plus eu d'entretien sur ce sujet, et à ma connaissance, ces entretiens n'eurent pas lieu non plus avec l'Etat-Major Général.

Q. - Je vous interrogerai encore brièvement sur la Grèce. Le document C-152 que je vous ai présenté, indique que le 18 mars 1941, il y a eu un rapport de Raeder à Hitler où il recommandait l'occupation de l'ensemble de la Grèce. Quelles ont été les idées directrices de cette proposition en ce qui vous concerne, c'est-à-dire en ce qui concerne le Commandement de la Marine ?

R. - Lorsque Raeder a demandé la confirmation, comme il est dit dans le Journal de Guerre, de l'occupation totale de la Grèce, à ce moment-là, nous étions déjà , à mon souvenir, et cela depuis trois mois, en possession de l'instruction qui se rapportait à l'occupation de la Grèce.

Q. - Je vous demande pardon, est-ce que c'est l'ins-

H0573 - 0048

truction n° 20 ? Je vous la fais remettre. Est-ce l'instruction à laquelle vous faites allusion ?

R. - Oui. C'est le cas "Marita", c'est bien cela.

DR.SIEMERS. - M. le Président, c'est le n& 1541 PS, GB 13 qui se trouve dans le Livre de Documents britanniques 10 A, à la page 270, l'Entreprise Marita du 13 décembre 1940

Amiral, qu'est-ce qui a incité Raeder, compte tenu de la déclaration déjà donnée par Hitler, à poser cette question une fois de plus, et cela le 18 mars ?

R. - Quelques jours avant, il y avait déjà eu un débarquement britannique au Sud de la Grèce.

Q. - Ce débarquement britannique obligeait-il une occupation totale de la Grèce ?

R. - Oui, pour des raisons d'ordre stratégique; une menace aérienne ou navale de notre occupation, ou la création d'un front de la Baltique contre l'Allemagne, ou la menace aérienne contre les terrains pétrolifères exigeaient que des mesures fussent prises. Je citerai ici l'entreprise contre Salonique au cours de la première guerre mondiale, la situation y était analogue.

Q. - Donc, est-ce qu'on peut dire ici que l'origine de cette entreprise a été la soif de conquête et de gloire ?

R. - Je répondrai à cela que pour qu'il y ait de la gloire, il faut qu'il y ait des actions, et je ne vois pas du tout ce que la Marine aurait pu entreprendre par là, nous n'avions pas un seul homme, pas un seul bâtiment de ce côté. Raeder était obligé, pour des raisons stratégiques mentionnées tout à l'heure, de donner des conseils à Hitler en ce sens.

H0573 - 0049

Est-ce que à cette époque, c'est-à-dire avant l'occupation totale de la Grèce, il y avait déjà des faits notoires se rapportant à ~~xxxx~~ la violation de la neutralité par la Grèce?

R. - Nous avions appris en 1939 que certains milieux politiques et militaires grecs avaient des rapports très étroits avec l'Etat-Major Général allié. Nous savions que la marine marchande grecque était au service des alliés. C'est pourquoi nous nous sommes vus obligés, en ce qui concerne les navires de guerre britanniques naviguant dans les zones interdites, de les traiter comme des navires ennemis. Au début 1940, ou au milieu de l'année 1940, nous avons appris de plus que les alliés se proposaient de débarquer en Grèce, ou éventuellement aussi de créer un front des Balkans contre l'Allemagne.

LE PRESIDENT. - Nous suspendrons l'audience maintenant.

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE JUSQU'A I4 HEURES.

-:-

2886
XVIS

H0573 - 0050

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du mercredi 22 mai ouverte à 14 heures sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

DR SIEMERS. - J'ai des questions àposer au sujet de la Russie, en dernier lieu.

Q. - Je voudrais vous parler des documents présentés par la délégation soviétique, les numéros UK-45 et URSS113

Il s'agit d'une lettre du Commandant suprême de la guerre sous-marine du 19 septembre 1941 au groupe Nord, où commandait l'Amiral Général Karls. Sous le chiffre II :

" C'est le compte-rendu d'un entre-
" tien entre l'Amiral Fricke et Hitler. Le Führer a décidé de
" faire disparaître la ville de St. Pétersbourg. "

On parle là d'un projet absolument énorme. On dit plus loin que cette lettre aurait été transmise par les services du commandement suprême de la marine. Etiez-vous au courant de cette lettre de 1941 ?

(Monsieur le Président, malheureusement, je n'ai pas de photocpie sous les yeux en ce moment, j'ai essayé de les avoir.)

Puis-je me permettre de vous remettre la photocopie

H0573 - 0051

R. - (Eric Schulte Moenting)

Je crois avoir l'original sous les yeux.

Q. - Non, Monsieur l'Amiral, c'est une copie conforme à la photocopie avec tous les paraphes et toutes les indications supplémentaires, comme il est d'usage.

Etiez-vous au courant de cette lettre l'année 1941?

R. - Non seulement je n'en ai pas eu connaissance en 1941 mais encore c'est la première fois que je vois cela.

Q. - Croyez-vous que le Grand Amiral Raeder a vu cette lettre avant son départ bien que vous n'en ayez pas eu connaissance vous-même ?

R. - C'eût été tout simplementun miracle ! Les lettres présentées au Grand Amiral Raeder me passaient d'abord entre les mains et j'y portais une indication " le chef ou le commandant suprême de la Marine en a pris connaissance ". J'apposais un paraphe sur la base de cette indication en marge ou marquais:" cet avis a été présenté au Commandant suprême de l'armée de mer". Il y avait encore des chiffres et des indications.

Cette photocopie que vous me présentez, je ne l'ai jamais vue auparavant. Je ne la connaissais pas et je considère comme impossible que le Grand Amiral Raeder l'ai vue car le 29 septembre 1940, j'étais bien portant et j'étais à Berlin.

Q. - Monsieur l'Amiral, que savez-vous de la question de Leningrad et de la Marine ?

R. - Je me souviens qu'au cours de nos discussions quotidiennes au Commandement suprême, nous nous demandions quel serait l'avenir de Leningrad et de quelle façon cette ville serait traitée, non pas Saint Pétersbourg, mais Leningrad.

H0573 - 0052

A quel sujet Raeder répondit-il qu'il désirait qu'au cours des opérations on prenne garde à ce qu'en tous les cas Leningrad, autant que possible, tombe parfaitement intact entre nos mains. Il avait besoin des chantiers et de batiments et de tout ce qui pouvait servir à la marine. Il désirait également que l'on communique cela à l'armée ; nous avions l'intention, étant donné le danger aérien qui ne faisait qu'aggmenter, pour ne pas réduire la capacité de nos chantiers, de les transférer à l'est. Autant que je m'en souvienne, on avait déjà commencé ce déplacement vers l'Est. On avait par exemple évacué Wilhemshaffen vers l'est.

Il spécifia qu'antant que possible la ville devait rester intacte car sans cela nous n'aurions pas d'arrière pour notre front et pour nos ouvriers qui travaillaient pour le compte de la marine. Voilà ce que je puis vous dire sur la question de Leningrad.

Q. - Savez-vous que ce désir de Raeder a été repoussé par Hitler qui prétendait que la chose n'était pas possible ?

R. - Non, je ne m'en rappelle pas. La question fut abordée encore une fois, les opérations se sont faite d'ailleurs très vite.

Q. - Avez-vous jamais entendu dire quoi que ce soit par des officiers supérieurs au sujet de ces documents ?

R. - Non, je n'ai jamais rien entendu dire au sujet de ces documents et je ne vois pas pourquoi personne ne m'en aurait parlé.

SIEMERS

DR ~~KRANZBÜHLER~~. - Monsieur le Président, si cela agrée au Tribunal, puis-je dire que le document porte le numéro Raeder 111 et puis-je le présenter au Tribunal ? Il se trouve dans mon livre de documents VI, page 485. C'est un affidavit du Grand-Amiral Hans Buetow du 21 mars 1946. Je puis le lire parce qu'il

H0573 - 0053

est très court.

LE PRESIDENT. - Quelle page, dites-vous ?

DR SIEMERS. - 485, du livre de documents VI, Raeder-111 :

" Pendant la période allant du
" 20/6/41 au 20/I0/4I, c'est à dire la période entrant en li-
" gne de compte pour le document URSS 113- UK 45, j'étais Comm
" mandant de la marine en Finlande. J'étais sous les ordres du
" Commandant en chef du groupe Nord, le Général-Amiral Karls.
" Je déclare que je n'ai jamais eu connaissance du contenu, ni
" du document URSS 113-UK 45, concernant un communiqué de la
" direction des opérations navales du groupe Nord en date du
" 29 septembre 1941. J'aurais dû le connaitre sans aucun doute
" dans le cas, où le Général Amiral Karls l'aurait communiqué à
" ses services subordonnés. Pour autant que je le sache, per-
" sonne d'autre dans la circonscription sous mes ordres n'a
" reçu ce document.

" Moi-même je n'ai eu connaissance
" de cet ordre d'Hitler qu'en novembre 1945 à l'occasion d'un
" entretien avec M. le Docteur Siemers, le défenseur du Grand
" Amiral Raeder.

" Je n'ai jamais été questionné au
" sujet de cet ordre par d'autres officiers, surtout par les
" autres commandants de la marine. Il s'ensuit que les autres
" commandants non plus ont eu connaissance de cet ordre."

Vient ensuite l'attestation de la déclaration faite sous la foi du serment du juge principal de l'état major de la marine.

Q. - Monsieur l'Amiral, j'arrive à une autre question, à savoir, la guerre dagression projetée par Raeder contre l'Amérique.

H0573 - 0054

Raeder a-t-il essayé d'ébranler le Japon pour le décider à entreprendre une guerre contre l'Amérique ?

R. - Non, jamais. Nous n'avons jamais eu de discussions militaires avec le Japon et ses représentants. Au contraire, il mit Hitler en garde contre une guerre avec l'Amérique en même temps qu'avec l'Angleterre.

Q. Quels motifs invoqua-t-il pour engager Hitler à prendre garde ?

R. - Cela vient des directives dont je vous ai déjà parlé au sujet de la stratégie de toute la conduite adoptée par Raeder au cours de toute la guerre. Il était chef de guerre sur mer et non sur terre. Si nous avions voulu attaquer la plus grande puissance sur mer, la guerre aurait été impossible pour nous et insoutenable. Du reste, Raeder, par les rapports de l'attaché de la marine àWashington, le Vice Amiral Wiethoeft, était très bien renseigné sur la puissance considérable dont disposaient les Etats-Unis d'Amérique.

Il faut aussi parler de l'économie de guerre ; pour les plans de constructions, Wiethoeft avait exprimé comme moi avant la guerre l'espoir que l'on pouvait construire un million de tonnes par moi. Il n'y avait donc aucune possibilité pour nous d'envisager une guerre ; c'était pour nous un avertissement suffisant. Nous connaissions le potentiel de guerre des Etats-Unis et nous l'apprécions à sa juste valeur.

Q. - Le Ministère Public pense que l'on peut conclure au contraire que Raeder, le 18 mai 1941 - et d'après son journal de guerre - aurait proposé au Japon d'attaquer Singapour.

R. - C'est à mon avis une mesure absolument exacte et une proposition parfaitement correcte duressort du Raeder. Il pensait par là " répartir " les plans stratégiques et diminuer

H0573 - 0055

le force de l'Angleterre. Il est évident qu'il cherchait un point d'appui pour nous et c'est parfaitement logique, mais jamais il n'a dû proposer au Japon de faire la guerre à l'Amérique. S'il l'avait fait c'eût été contre l'Angleterre.

Q. - Entre vous et Raeder d'une part et les forces militaires japonaises d'autrespart ces questions ont-elles été traitées du point de vue stratégique ? Avez-vous eu des conversations dans ce sens ?

R. - Non, je vous ai déjà dit qu'avant la guerre nous n'avions jamais eu d'entretiens d'ordre militaire avec le Japon ni avec ses représentants. L'attitude japonaise était extrêmement réservée.

Q. - Raeder a-t-il jamais parlé du fait que le Japon devait attaquer Pearl Harbour ?

R. - Nous avons entendu parler de cela pour la première fois à la radio.

Q. - Monsieur l'Amiral au cours de votre activité au Commandement suprême ou dans votre commandement de Trondheim, n'avez-vous jamais rien sur au sujet du traitement des prisonniers alliés par la marine allemande ?

R. - Il faut redire que je n'ai jamais eu connaissance d'un seul cas où des prisonniers de guerre alliés tant qu'ils se sont trouvés au pouvoir de la marine n'eussent pas été traités correctement.

Je pourrais me référer à une déclaration anglaise, celle du Commandant du sous-marin ayant attaqué le Tirpitz qui retourné en Angleterre après sa captivité a déclaré alors qu'il était décoré de la Croix de victoria qu'il voulait faire ressortir le traitement particulièrement correct que lui avait appli-

H0573 - 0056

qué le Commandant du Tirpitz.

Je pourrais citer des cas de mon propre ressort, en Norvège par exemple où des membres de la résistance norvégienne, en civil, tombaient entre nos mains ; ils ont été traités d'une manière tout à fait chevaleresque. J'ai pu constater qu'ils ont toujours été traités correctement.

Q. - A quel moment avez-vous fait cela ? - Je parle de la marine britannique -

R. - Après la libération à Trondheim, lorsque je commandais la marine, comme Amiral.

Q. - Le cas que vous avez étudié là-bas a d'abord été traité par vous puis par l'Amirauté britannique. Jamais on n'a pu constater quelque chose de fâcheux ?

R. - Non. Ces prisonniers furent remis et il me fallait faire un rapport à l'autorité britannique. Tout était toujours correct comme je l'ai dit.

Q. è Monsieur l'Amiral, le cas de l'Athénia a été abordé ici bien souvent et le Tribunal est renseigné, pour gagner du temps, je vous demanderai de répondre brièvement à mes questions. Voulez-vous me dire simplement : est-ce que le Commandant en chef, Raeder et vous saviez au début de septembre 1939 que l'Athénia avait été coulé par un sous-marin allemand ?

R. - Non, le commandant en chef des sous-marins déclara le 3 septembre que l'Athénia n'avait pas été coulé par un sous-marin allemand car le sous-marin le plus proche - si je me rappelle bien - se trouvait à peu près à 70 milles du lieu où avait eu lieu le naufrage.

Q. - A quel moment avez-vous appris que c'était un sous-marin allemand qui avait coulé l'Athénia ?

H0573 - 0057

R; - Je crois que ce fut deux ou trois semaines après le retour du sous-marin.

DR SIEMERS. - Monsieur le Président, je vous rappelle le document du 27 septembre et qui traite de cette question.

Q. - Vous savez que le Secrétaire d'Etat Wiezsaecker a fait une déclaration selon laquelle il n'aurait pas s'agi dûun sous-marin allemand, le 3, 4 ou 5 septembre . Quand on s'est aperçu qu'il s'agissait réellement d'un sous-marin allemand, quêa fait l'Amiral Raeder ?

R. - Tout d'abord il était tout à fait compréhensible qu'il pense qu'il ne s'agissait pas d'un sous-marin allemand, et nous avons agi de très bonne foi. Quand nous avons appris qu'il s'agissait en réalité d'un regrettable erreur dont un sous-marin allemand était responsable, Raeder en fit part à Hitler qui donna l'ordre suivant : il ne désirait pas que fusse publiée de déclaration du Ministère des Affaires Etrangères et tous ceux qui avaient pris part à cette affaire devraient être tenus au secret jusqu'à la fin de la guerre.

Q. - Vous a-t-on demandé le serment du secret ?

R. - Je n'ai pas été assermenté pour cela, mais comme tous ceux du Haut Commandant, l'Amiral Fricke nous savions bien que nous devions nous taire.

Q. - Sur l'ordre d'Hitler donc, tous ceux qui avaient pris une part quelconque à l'affaire étaient tenus au secret ?

R. - Oui, il s'agissait des membres de l'équipage du sous-marin cause de cette erreur.

Q. - Le Ministère Public reproche à l'Amiral Raeder de ne pas avoir été trouver von Weizsaecker pour lui dire qu'il

H0573-0058

s'agissait bien d'unsous-marin allemand et qu'il fallait dire à l'attaché américain " Malheureusement, il s'agit d'un sous-marin allemand ".

R. - Nous avons l'idée de le faire car à notre avis tout ce qui pouvait entrainer un malentendu politique avec l'Amérique devait être évité. Cela aurait agité les esprits - rappelez-vous l'affaire du Lusitania pendant la première guerre mondiale, quelques semaines après on en parlait encore dans le seul but de troubler l'opinion publique " c'est ce que nous voulions éviter. Cela n'aurait eu aucun résultat.

Q. - Qu'est-ce qui poussa Hitler à donner cet ordre ?

R. - Ce sont les raisons que je viens de vous exposer et qui étaient aussi les nôtres.

Q. - Malheuresuement, on encore abordé ce sujet le 23 octobre 1939 ; le Voelkischer Beobachter publia un article très pénible " Churchill torpille l'Athénia " ; vous souvenez-vous de cet article ?

R. Oui, en effet, Cet article a été publié sans que Raeder soit mis au courant et sans son autorisation. Je ne sais même pas aujourd'hui qui a écrit cet article, il venait du Ministère de la Propagande. Nous, au Commandant Suprême, nous étions furieux, nous trouvions tout à fait facheux que cette question soit à nouveau abordée, surtout sur le ton qui était employé. Nous ne savions pas si c'était volontaire, mais le fait était là et nous étions obligés de nous taire.

Dans quelle mesure le Ministère de la Propagande avait été influencé par Hitler dans la publication de cet article, nous n'en savions rien. Nous n'avions pas non plus la possiblité d'un discuter avec le ministère de la Propagande. Nous

H0573 - 0059

étions extraordinairement surpris que quelques semaines après l'évènement, la question revienne à nouveau dans le Veolkischer Beobachter. Notre colère était d'autant plus vive - et surtout celle de Raeder - qu'il était tout à fait contre nos principes que des hommes politiques étrangers soient attaqués de la sorte.

Q. - Une question pour conclure : le ministère de la propagande vous a-t-il téléphoné à vous et à Raeder avant la publication de l'article ?

R. - Non, jamais.

Q. (J'en arrive à la conclusion de tout mon interrogatoire, c'est le dernier point...

LE PRESIDENT. - Docteur Siemers, c'ést à peu près la sixième dernière question que vous posez !

DR SIEMERS. - Pardonnez-moi, Monsieur le Président, mes paroles n'ont peut-être pas été bien traduites. Il s'agissait de la dernière question sur l'affaire de l'Athénia et maintenant, c'est réellement la dernière question.

Q. - On reproche à Raeder que lorsque ~~xxxxxxx de~~ le Général Von Fritsch est passé devant le tribunal pour d'ailleurs ensuite être réhabilité - il n'a rien fait pour que celui-ci retrouve son poste et reprenne ses fonctions. Est-ce exact ?

R. - Non, ce n'est pas exact. Raeder, au début de l'année 1939 me remit la totalité des actes du procès sur l'ensemble des dossiers du Général von Fritsch et il me les donna à garder. Il me fit part à ce moment là de son impression sur ce procès et il me dit aussi qu'au ~~le~~ Général Von Fritsch ~~lui~~ il avait ~~demandé~~ offert de l'aider dans sa réhabilitation complète pour qu'il puisse reprendre le poste auquel il avait droit.

H0573-0060

Le Général Von Fritsch l'aurait remercié et lui aurait dit qu'il n'accepterait jamais éventuellement de reprendre son poste après ce qui s'était passé. En conséquence, il avait demandé à Raeder de ne pas s'occuper davantage de la question. Fritsch et Raeder étaient peut-être - non pas amis, ce serait peut-être trop dire - mais ils se connaissaient bien et après son départ ils sont restés en très bonnes relations.

DR SIEMERS. - Je vous remercie, Monsieur l'Amiral.

Monsieur le Président, je n'ai plus de questions.

LE PRESIDENT. - D'autres avocats ont-ils des questions à poser au témoin ?

DR KRANZBUEHLER. -

Q. - Monsieur l'Amiral Schulte-Moenting, vous avez parlé à l'instant du traitement correct des prisonniers de guerre ayant attaqué le Tirpitz. Voulez-vous parler de l'attaque du mois de novembre 1943 ?

R. - Oui, c'est de cela que je veux parler.

Q. - S'agit-il d'un sous-marin de 2 hommes ?

R. - Je ne sais pas s'il y avait 2 ou 3 hommes mais il s'agissait d'un sous-marin, d'un petit sous-marin qui avait pris part aux attaques avec d'autres sous-marins. Il s'agissait de celui dont le commandant avait envoyé une mine magnétique contre le Tirpitz.

Q. - Et ce commandant a été traité conformément aux principes établis pas la convention de Genève ?

R. - Absolument.

DR KRANZBUEHLER. - Merci beaucoup.

H0573 - 0061

LE PRESIDENT.- Le Ministère Public désire-t-il poser des questions ?

M. ELWYN JONES. - Je voudrais d'abord poser quelques questions au sujet de l'Athénia.

Q. - Je pense que vous êtes d'accord pour reconnaître que l'article paru dans le Veolkischer Beobachter était déshonorant ? que c'était un mensonge indigne de paraître dans un journal ?

R. - Oui, je suis de votre avis. C'était déshonorant et inexact.

Q. - (gardez les écouteurs, ce sera plus pratique, j'ai beaucoup de questions à vous poser)

Et vous dites que l'accusé Raeder trouvait cela déshonorant ?

Ra - Exactement, oui.

Q.- Et qu'a-t-il fait pour montrer son mécontentement ?

R. - Il considérait comme plus importants les intérêts de l'Etat qu'un article de journal, et les intérêts de l'Etat voulaient qu'il n'y ait aucune complication avec les Etats Unis d'Amérique.

Q. - Cela semble tout à fait caractéristique de l'attitude de Raeder de 1928 à 1943, il semble qu'il ait toujours ~~xxxxxxxxxxxx~~ montré qu'il faisait passer les intérêts du Parti nazi avant les principes de moralité, d'honneur et de dignité même quand ils s'élevaient contre ses principes personnels. Est-ce juste ?

R. - Je ne crois pas, je pense qu'il a toujours agi comme l'aurait fait un bon patriote.

H0573 – 0062

Q. - Vous voyez ; en ce qui concerne l'invasion de la Russie, vous avez dit à la cour qu'au point de vue moral et stratégique, Raeder était opposé à l'invasion de la Russie. Pourquoi n'a-t-il pas donné sa démission ?

R. - Il me faut vous répondre ici ce qu'Hitler a dit quand il a parlé d'une guerre contre la Russie. Premièrement, il ne voyait pas la possibilité d'éviter un conflit et pourles raisons suivantes , à cause de l'attitude personnelle que lui, Hitler avait eue lors de la visite de Molotov et ce qui s'était passé entre temps - je veux dire entre la visite et l'exécution - et à cause du fait que des négociations économiques du côté russe étaient menées d'une manière lente et avec mauvaise volonté , et troisièmement, sur les renseignements de l'état major allemand, à cause de la marche en avant russe qui avait pris des proportions tellement dangereuses que lui, Hitler ne pouvait pas attendre l'attaque et le danger menaçant notre capitale et notre industrie de Silésie. Ces arguments, Rader dut les admettre car il n'était pas en mesure de les contredire.

Q. - Vous ne voulez pas dire que la guerre entre l'Allemagne et la Russie fut une guerre défensive ? Ce n'est pas cela que vous voulez dire ?

R. - Non. Nous pensions que le rassemblement des troupes des deux côtés avaient créé une situation tellement aigue que le moment où tout se déclancherait ne pouvait plus être éloigné et tout le monde pensait qu'il faudrait attaquer d'abord.

Q. - L'invasion de la Russie fut une agression brutale de la part de l'Allemagne, vous êtes daccord sur ce point, n'est-ce pas ?

R. - Oui, je le reconnais.

H0573-0063

22/5/46 I4H I5H

JN I4

Q. - Je voudrais que vous regardiez le document L-79 qui se trouve dans le livre de documents anglais 10, page 74. C'est le procès verbal d'une conférence d'Hitler du 23 mai 1939. Vous en avez parlé ce matin. Je pense que vous avez lu.

R. - Je vous prie de me permettre de regarder ce document. Je n'ai jamais vu ce compte-rendu auparavant. Si on pose des questions à ce sujet, je dois le lire en entier maintenant.

Q. - Vous n'avez pas besoin de le faire. Vous avez déposé ce matin au sujet de la discussion que Raeder avait eu avec vous au sujet de cette conférence. Raeder vous a-t-il dit qu'Hitler avait dit le 23 mai 1939 qu'on devrait attaquer la Pologne à la première occasion " nous ne pouvons nous attendre à une répétition de l'affaire de Tchécoslovaquie, il y aura une guerre "

plus loin, à la page 76 " nous devons faire des préparatifs tout à fait contraires à ceux d'une entente pacifique " avec l'Angleterre ; mais la lutte contre l'Angleterre sera " une lutte pour la vie ou pour la mort "

Ensuite : " les bases aériennes belges et hollandaises " doivent être occupées et la neutralité de ces pays doit " être ignorée. "

Je suggère que es déclarations d'Hitler représentent sa politique et ce qu'il a réalisé. Est-ce exact ?

R. - Je dois relever une erreur. Je croyais que vous m'aviez présenté un compte-rendu sur la Russie et non sur la Pologne. J'ai regardé dans un autre document.

S'il s'agit du compte rendu dont je parlais ce matin il me faut encore dire que Raeder n'a pas partagé la rédaction avec Schmundt.

H0573 - 0064

Q. - Un instant, témoin, s'il vous plait, j'ai lu certains extraits de ce document. Je suppose que vous avez entendu leur interprétation. Etes-vous d'accord avec moi sur le fait que ces extraits représentaient la politique d'Hitler de ce moment là et que cette politique a été appliquée ?

R. - Je voudrais dire à ce sujet que il n'a jamais poursuivi de but défini; il voyait dans les préparatifs de guerre un moyen de pression politique. Par les mots " guerre des nerfs " - que l'on a utilisé non seulement en Allemagne mais par delà toutes les frontières de l'Europe - il voyait un moyen d'éviter la guerre elle-même, comme moyen de pression.

Ce document renferme des contradictions qui permettent de conclure que lui-même, il n'a jamais pensé sérieusement à en arriver à un développement de la guerre. Je pourrais vous le prouve par exemple en vous citant ce qu'il disait : les officiers d'état major n'ont pas à s'occuper de la question ; une guerre avec la Pologne ne doit en aucun cas entrainer une guerre avec l'Angleterre ; c'est à la politique d'empêcher cela. Il disait : si l'on en vient à une geurre, je me battrai pour aboutir à une décision.

Dans le paragraphe suivant : " 10 ou 15 ans d'avance il faudrait me préparer pour cette guerre " - et pour conclure il termine : " le programme de construction de la marine ne sera modifié en rien. "

Si à cette époque Hitler avait sérieusement pensé que dans un temps relativement court il y aurait un conflit avec la Pologne, il n'aurait jamais donné comme argument : premièrement, nous avons le temps jusqu'en 1943 et la marine n'a rien à modifier. Il lui aurait fallu - tout au moins en tête avec Raeder - " dépêchez-vous surtout de mettre à exécution

H0573 - 0065

votre programme de sous-marins, jene sais pas où en sont les choses.

Q. - Mais c'est un fait qu'à cette époque l'opération Fall Weiss était en préparation ; les préparatifs d'opérations contre la Pologne étaient presque terminés.

R. - Les opérations étaient établies pour untemps tellement éloigné qu'on ne croyait même pas ce qui se disait à la radio. Au moment où la situation était extrêmement tendue, nous pensions qu'on arriverait politiquement à éviter une guerre Nous pensions qu'il s'agissait là d'un moyen de pression et pas du tout d'une préparation effective de la guerre. Seulement, quand nous avons entendu le canon, nous avons été persuadés que la guerrene pouvait plus être évitée. Personnellement, je l'ai cru aussi.

Q. - Il serait utile que vous répondiez plus brièvement.

Je vais maintenant m'occuper de la Norvège. La première conférence de l'accusé Raeder concernant la Norvège a eu lieu le 10 octobre, nous avez-vous dit. Les procès-verbaux de cette conférence figure au journal de l'Amiral Assamnn, en date du 10 octobre 1939.

" Raeder souligne l'importance d'ob-
" tenir des bases en Norvège, Tronjheim, et l'occupation des
" côtes de Belgique ne nous donnera aucun avantage dans la guerre
" sous-marine. "

Je suggère que l'intérêt de la Marine allemande en Norvège pour les bases sous-marines se faisait sentir à ce moment. Est-ce vrai ?

R. - Puis-je prendre connaissance de ce dompte-rendu que je ne connais pas.

Q. - Vous allez voir l'original , si vous voulez vous assurer que je l'ai lu tel qu'il est.

H0573-0066

R.- Je ne trouve pas danscette phrase d'intention guerrière. Il est dit expréssément :"Il fait ressortir la valeur du dernier point de base en Norvège".

Q.- C'est ce que je vous demande.

Et savez-vous que le 3 Octobre, l'accusé RAEDER a envoyé un questionnaire au sujet des possibilités d'agrandir les bases d'opération jusque dans le Nord, et il a dit que ce serait désirable que l'Allemagne ait des bases dans ces endroits.

C'est le document C-I22, M. le Président. Ce document est dans le Livre de Documents n° I0-A, page 9I.

Si vous voulez regarder ce document témoin, vous pouvez voir dans la deuxième phrase :

"On doit voir s'il est possible d'obtenir des bases en Norvège, en utilisant des pressions continues de l'Allemagne et de la Russie, Ceci améliorerait de façon énorme nos bases stratégiques."

"Voilà lesquestions: quelsendroitsnorvégienspeut-on repérer comme bases ? Peut-on utiliser ces bases en mettant en action la force militaire contre la Norvège, ou peut-on les obtenir sans livrer un combat ? "Quelles sont /Les possibilités de défendre ces lieux après les avoir occupés ? Les ports devront-ils être agrandis et occupés pour obtenir des bases, ou sont-ils déjà sufissament occupés ? Ces ports pourraient être considérés comme très importants pour le ravitaillement et pour les bases des sous-marins afin qu'ils soient envoyés dans l'ATlantique, et enfin, quel avantage y-aurait-il pour la guerre en mer, si on obtenait des bases en Norvège, par exemple Skagen."

...

H0573 - 0067

Je suggère que ces documents montrent que l'invasion de la Norvège était préparée d'avance en Allemagne. Etes-vous d'accord ?

R.- Non, je ne peux pas trouver des intentions agressives en pensant que nous voulions ayoir des bases pour la guerre. Ce matin j'ai déjà dit qu'autant que je sache, l'Amiral Général CARLS, dès le mois de Septembre, avait écrit à ce sujet au Grand-Amiral RAEDER. Il expliquait ses pensées, et il demandait des renseignements stratégiques dans le cas où la Norvège serait occupée. Il demandait des instructions.

Q.- Vous avez parlé de la source des renseignements de l'Amiral RAEDER ce matin, il y a une source que vous n'avez pas donnée, et qui est celle du traitre norvégien QUISLING. Les relations entre RAEDER et QUISLING étaient très intimes n'est-ce pas ?

R.- Entre RAEDER et QUISLING il n'y a eu aucune relation jusqu'en Septembre I939. RAEDER a fait la connaissance de QUISLING pour la première fois à cette date, et à partir de ce moment il ne l'a plus jamais revu.

Q.- Mais après Décembre HAGELIN venait voir RAEDER assez souvent, c'était un ami de QUISLING ?

R.- Je ne crois pas que HAGELIN ait jamais été voir RAEDER, avant que QUISLING lui ait rendu visite. Je peux me tromper. Je crois que la première fois qu'il est allé voir RAEDER il était en compagnie de QUISLING.

Q.- Oui, mais ensuite RAEDER était en contact très étroit avec le groupement de QUISLING ? Ce groupe de traitres n'est-ce pas ?

R.- Non, RAEDER n'avait rien à faire avec le mouvement de QUISLING.

...

H0573 - 0068

Q.- Connaissez-vous un homme qui s'appelle Erich GIESE, G.I.E.S.E., qui était employé au Commandement Suprême de la Marine à Berlin ?

R.- Je n'ai pas compris le nom ?

Q.- Le nom est GIESE.

Une partie de sa tâche était de recevoir les personnes qui rendaient visite au Commandement Suprême. Il perdit sa place au moins d' Avril I942, vous avez dû connaître cet homme.

R.- Puis-je vous prier encore une fois de me répéter le nom, je n'ai pas compris. Il s'agit d'un Norvégien ?

Q.- Non c'est un Allemand, il était employé au Commandement Suprême de la Marine de Guerre. C'est lui qui recevait les gens qui venaient rendre visite au Commandement Suprême. Il en tenait des listes et les soumettait au Commandement Suprême, afin que ces gens soient reçus ou non. Maintenant vous avez sous les yeux une déposition sous-serment de cet homme. C'est le document D-722, déposé sous le n° GB-I79.

LE PRESIDENT.- Le témoin a-t-il répondu à la question ?

Mr-Elwyn JONES.- Non pas encore M. le Président.

R.- Je viens d'entendre le nom. Ce Monsieur était assis dans l'antichambre de l'Adjoint et il jugeait de ceux qui devaient être admis chez le Grand-Amiral. Mais ce n'était pas à lui qu'on s'adressait, mais à moi d'abord et ilsdevaient dire pour quel motif ils venaient. Je sais qu'avant la visite de QUISLING en Décembre I939, il n'a pas vu notre ...

Q.- Je ne suggère pas cela, mais je veux dire

...

H0573 - 0069

qu'après Décembre I939 le groupement QUISLING et RAEDER s'est rapproché considérablement, ils avaient des liens assez intimes.

Je vais vous lire un extrait de l'attestation sous-serment de cet homme. C'est à la page 3 dut exte en anglais:

"Je veux dire les choses suivantes à propos des préparatifs.qui ont abouti à l'action prise par le Danemark et la Norvège.

"On avait souvent demandé à voir le Commandement en Chef. Un M. HAGELIN avait demandé - ainsi q u'un autre Monsieur, je ne peux pas me rappeler de son nom - a le voir. Il avait des recommandations du Bureau des Affaires Etrangères de ROSENBERG. D'habitude il était reçu immédiatement.

"J'ai également reçu des instructions selon lesquelles, si un M. HAGELIN se présentait personnellement je devais tout de suite le mener auprès du Commandement en Chef.

"J'ai ensuite appris, peu de temps après, que c'était un agent norgégien.

"Le Monsieur du Bureau Politique des Affaires Etrangères qui l'accompagnait m'a parlé, et j'ai appris qu'au cours des discussions RAEDER-ROSENBERG on préparait une campagne contre la Norvège.

"D'après ce que j'ai entendu, je puis dire que l'idée de cette entreprise provenait de RAEDER et d'HITLER était tout à fait d'accord. Tout ceci était camouflé sous l'apparence d'une entreprise dirigée contre la Hollande et l'Angleterre.

" "Un jour QUISLING a été annoncé au Commandement Suprême par l'intermédiaire de HAGELIN, et il a été reçu

...

H0573 – 0070

tout de suite. Un autre personnage qui était mêlé à toute cette affaire était le Lieutenant-Commandant SCHREIBER de la Marine de Réserve, qui, plus tard a été attaché à l'Attaché Naval à Oslo; il connaissait les questions norvégiennes très bien, il a travaillé avec le parti de QUISLING et avec ses agents à Oslo."

Est-ce exact ?

R.- Ce n'est pas exact que HAGELIN ait été reçu par l'Amiral RAEDER. Il dit des choses qui sont totalement inexactes. S'Il avait dit dans son compte-rendu qu'ils avaient été reçus par moi cela aurait pu être exact. Le fait est qu'en son temps, après la visite de QUISLING, HAGELIN a dit que si son chemin le conduisait jusqu'à Berlin ... - Je vous prie, si j'ai des informations à transmettre, de me laisser le faire.

Q.- Voulez-vous dire que l'accusé RAEDER n'a jamais vu HAGELIN ?

R.- Il n'a pas fait sa connaissance avant que QUISLING en Décembre I939, se soit rendu auprès de HITLER. Plus tard il ne l'a pas reçu non plus.

Q.- Mais il a reçu HAGELIN et l'a mené voir HITLER le I4 Décembre I939 n'est-ce pas ? Il était en compagnie de QUISLING, est-ce exact ?

R.- Mais il n'y a pas eu de négociations particulières en tête à tête avec RAEDER.

Q.- Ce matin, vous avez parlé de la conférence entre QUISLING et RAEDER le I2 Décembre I939, et vous avez dit qu'on n'avait pas à discuter de questions politiques au cours de cette conférence.

R.- Par le mot politique, je veux dire les

...

H0573-0071

questions nationales-socialistes, par exemple la politique nationale-socialiste en Norvège. De notre côté, on n'a parlé uniquement des questions politiques concernant la Marine.

Q.- Je ne veux pas discuter avec vous ce que veut dire le mot 'politique'. Vous prenez en considération le mot politique comme voulant dire la guerre ou la poursuite de la guerre par d'autres moyens. Si vous voulez regarder le document D-64, vous verrez que les problèmes politiques ont été discutés le I2 Décembre.

C'est un compte-rendu de RAEDER adressé à HITLER. C'est à la page 3I du Livre de Documents IO-A, dans lequel RAEDER dit au deuxième paragraphe :

"Comme résultat du conflit russo-finlandais, les sentiments anti-allemands en Norvège sont renforcés. L'influence anglaise est très grande, surtout à cause du Pt HAMBRO, un Juif, ami de HORE-BELISHA, qui a beaucoup de poids en Norvège. QUISLING est convaincu qu'il y a un accord entre l'Angleterre et la Norvège pour l'occupation de la Norvège. Dans ce cas, la Suède serait aussi contre l'Allemagne. Le danger que la Norvège soit occupée par l'Angleterre est très grand, cela peut arriver sous peu, à partir du II Janvier I940. Le Parlement Norvégien, et donc le Gouvernement Norvégien n'est plus constitutionnel et défie la constitution, il va être prolongé d'une année."

Vous avez pas mal discuté de politique au cours de cette conférence. Vous avez dit que l'accusé RAEDER désirait une paix avec la Norvège. Etait-ce pour être en paix avec une Norvège qui aurait eu à sa tête le traitre QUISLING??

R.- Je répète encore, en réponse à votre première question, que dans le compte-rendu on fait remarquer qu'à

...

H0573-0072

de telles occasions ilest difficile de juger combien certaines personnes prennent position et entendent aider les intérêts allemands. En conséquence, il est spécifié dans ce document que vous venez de me présenter, ce que je vais vous dire, à savoir qu'en RAEDER, QUISLING et HITLER il n'y avait pas de questions spéciales. Il n'y avait pas d'affaires en cours, basées sur un point de vue identique, c'est pourquoi je dit que RAEDER n'aimait pas discuter avec lui de questions politiques, mais que QUISLING lors de son introduction auprès de RAEDER, a peut-être parlé de différentes questions. Mais RAEDER a dû se demander 'que veut cet homme, et que pense-t-il ? quelles sont ses intentions ?'.

Q.- En tous cas, l'accusé RAEDER préférait les comptes-rendus de QUISLING à ceux de l'Ambassadeur d'Allemagne à Oslo, et ces deux comptes-rendus étaient tout à fait différents ?

R.- Je crois que RAEDER n'a jamais lu les rapports de l'Ambassadeur allemand à Oslo, j'ai tout lieu de le croire.

Q.- La Cour a un document à ce sujet, je voulais vous demander par la suite des précisions à propos des relations existantes avec les Etats-Unis d'Amérique. Quand l'Amirauté Allemande a-t-elle connu pour la première fois les intentions japonaises d'attaquer les Etats-Unis ?

R.- A mon avis, en ce qui concerne la personne de RAEDER et la mienne propre, au moment où le Japon a attaqué Pearl Harbour.

Q.- Mais vous aviez reçu un communiqué de votre Attaché Naval à Tokio, avant l'attaque contre Pearl Harbour ? Il faisait comprendre qu'une attaque contre les Etats-Unis était imminente. C'est exact n'est-ce pas ?

...

H0573 - 0073

R.- Sur Pearl Harbour, non.

Q.- Non, mais contre les Etats-Unis. Regardez-le document 872-D, qui devient GB-480. Vous verrez, ce sont des extrait du journal de guerre de l'Attaché Naval allemand à Tokio.

La première inscription est en date du 5 Décembre I94I :

"L'Attaché Naval a invité plusieurs officiers du Ministère de la Marine Japonais, il semble d'après leur conversation, que les négociations avec Washington peuvent être considérées comme étant interrompues, et que sans doute des actions militaires rapides dans le sud peuvent commencer d'un moment à l'autre, de la part des Japonais."

Et le 6 Décembre I94I, conversation avec le Commandant SHIBA. Le compte-rendu de cette conversation était envoyé comme suit à Berlin.:

"La semaine dernière, l'Amérique a proposé un Pacte de Non-agression entre les Etats-Unis, l'Angleterre, la Russie et le Japon. En vue du Pacte Tripartite et des demandes de compensations, le Japon a refusé cette offre. Les négociations sont donc arrêtées.

"Les forces armées japonaises avaient prévu ce développement, et étaient d'accord pour KURUSUsoit envoyé simplement pour faire une impression sur le peuple, et pour lui faire croire que tout avait été fait qui pouvaitêtre entrepris.

"Les forces armées japonaises avaient déjà décidé il y a trois semaines que la guerre était inévitable, même si les Etats-Unis, à la dernière minute, faisaient des concessions plus grandes. Des mesures en conséquence vont être prises."

...

H0573-0074

Je ne veux pas lire tout le document, mais à la fin il dit :

"L'État de guerre avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sera déclaré avant Noël."

Vous avez dû recevoir ce message avant le 8 Décembre, et vous devez savoir les plans de l'attaque perfide des Japonais contre les Etats-Unis, est-ce vrai ?

R.- Je ne comprends pas bien le sens, j'ai dit que nous, à Berlin, avec les Attachés Japonais, nous n'avions jamais eu de conversations ou de discussions. J'ai affirmé que nous avions eu connaissance de l'incident de Pearl Harbour par la radio, et je ne comprends pas la différence qui existerait, si, le 6 Décembre, l'Attaché à Tokio, avait part de ses suppositions acquises par des sources que nous ne pouvons pas contrôler. Je ne comprends pas comment, nous à Berlin, nous aurions pu conseiller aux Japonais d'entreprendre une guerre d'agression contre l'Amérique.

Q.- Voulez-vous dire que vous n'avez eu aucune conversation à Berlin, avec l'Attaché Japonais ?

R.- A mon avis pas de discussions officielles d'Amirauté à Amirauté. Les discussions officielles, entre, par exemple l'Amirauté Japonaise et le Commandement Suprême de la Marine Allemande ou l'Etat-Major. ~~Je crois~~

Q.- Je crois que vous devriez lire le cinquième paragraphe, avant de lire ce document :

"Attaché naval, aucun détail n'est disponible concernant l'heure zéro pour le déclanchement de l'~~office~~ offensive dans le sud. Tous les témoignages néanmoins, montrent qu'on peut s'attendre à ce que cela commence avant trois semaines, avec des attaques dirigées simultanément contre le Siam, les

...

H0573 - 0075

Philippines et Bornéo.

"L'Ambassadeur connait le contenu de ce télégramme, mais il ne sait pas comment il a été transmis."

LE PRESIDENT.- Maintenant, d'après ce que le témoin vient de dire, je ne sais pas si j'ai bien compris, auparavant, mais ce que j'ai noté signifie que l'Amirauté Allemande connaissait l'intention japonaise d'attaquer, seulement après Pearl Harbour, par radio, et que ceci constituaient les premières indications qu'ils avaient des intentions d'attaquer.

Mr. ELWYN JONES.- Je prétends, témoin, que vous connaissiez parfaitement les intentions japonaises d'attaquer les Etats-Unis, avant l'incident de Pearl Harbour.

R.- Je ne sais pas ce que vous voulez sur Pearl Harbour, ou sur le fait que nous avons été avisés avant l'attaque de Pearl Harbour, par un télégramme de Tokio, et que nous pensions que cela amènerait des divergences de vues ? Vous me demandez si j'ai eu connaissance de l'agression préparée contre Pearl Harbour, je vous ai répondu non. Je vous ai dit qu'à Berlin il n'y a pas eu de conversations entre le Commandement Suprême de la Marine et l'Amirauté Japonaise, ~~[illegible]~~ Est-ce cela que vous me présentez ici ?

Q.- Je vais m'occuper de cette question, mais je veux lire ce que votre Commandant en Chef à dit à ce sujet, pendant son interrogatoire le IO Novembre I945. On lui a demandé :

"Q.- Est-ce que des négociations pour l'intervention du Japon ont eu lieu par le Ministère des Affaires seulement, ou avec la collaboration de la Marine et de l'O.K.W."

L'accusé RAEDER a répondu :

...

H0573 - 0076

"R.- Non, les négociations ont été conduites par le Ministère des Affaires Etrangères, et de la part des Japonais, il y avait le Délégué OSHIMA, qui était un officier. Il négocia avec le Ministère des Affaires Etrangères en tant que Délégué, maisen dehors de cela, il était suffisamment qualifié pour considérer cette affaire dupoint de vue militaire aussi.

"Les autorités militaires, bien auparavant avaient depuis longtemps poursuivi des négociations avec les Attachés Militaire et Naval, concernant les besoins des Japonais. Tout ceci avait été discuté et tiré au clair avec les Attachés Militaire et Naval. "

C'est une version tout à fait différente de celle que nous nous avez donnée n'est-cepas ?

Il y a deux autres questions dont je voudrais m'occuper. Je ne sais pas M. le Président, s'il ne serait pas temps de suspendre l'audience.

(Suspension d'audience de IO minutes).

Mr.ELWYN JONES.- Plaise à la Cour, en ce qui concerne l'extrait de l'interrogatoire de l'accusé RAEDER que j'ai lu, je voulais qu'il soit parfaitement clair, que l'accusé traitait alors des relations générales entre les Autorités Allemandes à Berlin, et les représentants japonais.

Je ne veux pas donner l'impression au Tribunal que c'étaient des négociations directes, en ce qui concerne une intervention contre l'Amérique. Je ne voudrais pas introduire de malentendu dans l'esprit des Juges.

Est-ce que vous étiez au courant des exécutions

...

H0573-0077

en Décembre I942, par une unité navale appartenant à l'officier commandant, à Bordeaux, de deux marins britanniques qui ont pris part à un kommando dans l'estuaire de la Gironde ?

R.- J'en ai eu connaissance plus tard.

Q.- Avez-vous vu ce qui était inscrit en ce qui concerne cette fusillade, dans le Journal de Guerre du SKL ?

R.- Non, c'est ici à Nuremberg, que par l'intermédiaire du défenseur, j'ai pu voir une inscription, mais je n'ai pas pu reconnaître si elle provenait du journal de guerre de la Direction des Opérations Navales.

Q.- Il a été suggéré à la fois par le Défenseur de DOENITZ et celui de RAEDER, que l'inscription D-658, contenait la phrase suivante :

"Les mesures seront prises, en accord avec l'ordre spécial du Führer, mais néanmoins quelque chose qui porte sur le droit international, puisque les soldats étaient en uniforme, ila été suggéré que l'inscription n'était pas du journal de guerre du S.K.L.".
Vous connaissez les initiales de l'accusé RAEDER n'est-ce pas ?

Je voudrais que vous regardiez l'original du document D-658, afin qu'il soit établir officiellement qu'effectivement ces faits ont été signalés dans le Journaal de guerre du SKL.

Je verse au dossier, si l'on me permet, le photostat de cet original. Ild eviendra D-658 ou GB-229. Il conviendrait d'appeler le photostat de l'original D-658-a ou GB-229-a. C'est le journal de guerre du SKL n'est-ce pas ?

...

H0573 - 0078

R.- Oui, je le reconnais comme tel.

Q.- Et le SKL était parfaitement au courant de cette série d'assassinats de marins à Bordeaux ?

R.- Dans le journal de guerre, il est dit, et je le pense aussi, que plus tard - le I2 - la Direction des Opérations Navales a seulement eu connaissance de l'exécution de ces personnes.

Q.- Et le commentaire laconique était ...

R.- Et cela par le rapport de la Wehrmacht. Il est dit ici :"Ces deux soldats ont été fusillés en même temps." C'est ce qui est mentionné dans le Journal de Guerre du SKL, c'est cela, je le reconnais.

Q.- Et le commentaire du SKL est :"Quelque chose de nouveau dans le droit international, puisqu'il s'agit de soldats en uniforme."

R.- Oui.

Q.- Il y a encore un point sur lequel je tiens à vous interroger, c'est votre affirmation que la marine allemande s'efforçait de conduire une guerre navale propre.

R.- Je prétends que la Marine Allemande a conduit une guerre navale très propre, en effet. Et ceci n'a absolument rien à voir avec le fait que dans le journal de guerre, il est dit que d'après le rapport de la Wehrmacht, deux soldats ont été fusillés. Ceci est en rapport avec un ordre spécial donné par le Führer, mais comme l'ajoute la Direction des Opérations Navales, ceci est quelque chose de nouveau dans l'histoire de la guerre.

Q.- J'en viens maintenant à une autre question, vous avez dit d'une façon générale ...

R.- Puis-je dire encore pour conclure, simplement, que ceci est constaté en post-scriptum, que la Marine n'a

...

H0573-0079

pas pu intervenir. Si vous me demandiez si je suis d'accord avec un tel ordre ou quelque chose de ce genre, alors je vous donnerais mon avis personnel, ou vous dirais ce que RAEDER et moi avons discuté.

Q.-Mais vous le savez, RAEDER était Commandant en Chef de la Marine Allemande, et il avait de l'influence en Allemagne. Et aurait eu de l'influence dans la Marine, sinon le Commandant en Chef ? Voilà donc une question qui portait directement sur l'honneur des forces armées allemandes, et malgré ce fait, malgré cette violation flagrante de la protection que les Conventions de Genève accordent aux marins britanniques, on constate que ceux-ci ont délibérément massacrés.

R.- Ceci est une déformation de la réalité, je prends position de la manière suivante. A cet égard, le fait que pour la première fois depuis cette guerre, on constatait le sabotage, que ce soit à l'arrière, par l'aviation ...

Q.- Un instant, d'après vos propres rapports dans le journal de guerre du SKL, on constate qu'il s'agissait de marins en uniforme.

R.- Oui, mais il faut que je dise quelque chose au sujet de l'ordre qui a été donné. Le préambule de l'ordre est le suivant :

- qu'Etat donné - sur la base des ordres qui ont été capturés - que l'exécution de ce travail, c'est à dire l'exécution des travaux des kommandos, ne peut avoir de rapport avec les prisonniers allemands, il est nécessaire de donner les instructions suivantes.

Il est évident qu'à cette époque j'ai également discuté avec RAEDER de ce cas, et tout ce que je peux dire

...

H0573-0080

c'est que telle était l'opinion que j'ai défendue moi-même:

J'ai considéré que ce préambule était vraisemblable, parce que je suis d'avis que si je recours au moyen, qui consiste à saboter dans les arrières ennemis, il m'est impossible de me charger de prisonniers, parce qu'alors l'effet de surprise est nul. Par conséquent si un groupe de trois à cinq hommes entreprennent ce qu'on appelle une entreprise de kommando, pour commettre des destructions derrière le front, il est impossible alors qu'ils se chargent de prisonniers, sans risquer d'être reconnus prématurément, ou exécutés. Par conséquent j'ai considéré que ce préambule était vraisemblable, et j'ai à cette époque-là également, montré quelle était la position que je prenais.

Q.- Et vous pensez que l'exécution de ces deux marins britanniques, était parfaitement justifiée ? C'est là votre position dans cette affaire n'est-ce pas ? Répondez par oui ou par non, je ne veux pas discuter avec vous plus longtemps ?

R.- Je n'ai jamais répondu cela, j'ai dit : on constate ici un fait dont nous n'avons eu connaissance que plus tard, car l'Armée, et le Commandement n'ont pas été consultés à ce sujet. C'est ce que j'ai constaté.

Q.- Le dernier problème sur lequel je désire vous interroger, c'est que vous avez constaté que l'Allemagne avait combattu de façon propre sur mer. Je désire que vous vous reportiez à ce document D-873 qui deviendra GB-48I.

C'est le livre de bord du sous-marin 7I. Le 24 Juin I94I, alors que l'accusé RAEDER était Commandant en Chef de la Marine, a été inscrit :

"En vue un canot de sauvetage du pétrolier norvégien 'John P.Pederson' dérivant avec une voile. Trois sur-

...

H0573-0081

vivants y gisent épuisés sous une toile goudronnée. Ne sont apparus que lorsque le sous-marin s'éloignait à nouveau. Ils ont déclaré que leur bateau avait été torpillé 28 jours auparavant. J'ai repoussé la requête qu'ils présentaient d'être pris à bord. J'ai fourni de l'eau et des aliments au bateau, et je leur ai donné le point et la distance à la côte d'Islande. Le bateau et l'équipage étaient dans un tel état, qu'étant donné le temps, on ne pouvait guère supposer qu'il y ait un espoir de secours."

Voici donc ce qui constitue votre conception de guerre propre en mer ?

R.- Je constate que le Commandant a fait ce qu'il pouvait faire, étant donné les conditions et étant donné le temps. Il dit qu'en raison du temps il leur avait envoyé des vivres et de l'eau. Je ne vois pas ce qu'il y a d'inhumain. S'il les avait abandonnés sans leur donner des vivres et sans leur donner le point, vous pourriez présenter vos conclusions.

Q.- Mais il aurait pu prendre à bord trois hommes d'un bateau torpillé ?

R.- Cela vous ne pouvez pas en juger. C'est le Commandant du bateau qui pouvait en juger, il fallait voir le temps qu'il faisait, car il est dit ici :"mer assez agitée".

Q.- Le Commandant du sous-marin a dû leur parler, il était donc matériellement possible de les prendre à bord , mais il les a abandonnés à leur destin, sachant parfaitement qu'il les abandonnait à la mort.

R.- Non en aucune manière. En ce cas, il n'avait pas besoin de leur donner des vivres et des indications concernant la côte.

...

H0573 - 0082

Q.- La dernière phras e d'ailleurs, indique clairement que le Commandant du sous-marin savait parfaitement qu'il les abandonnait à la mort. Je vous suggère qu'il aurait pu les prendre à bord et ainsi, agir humainement.

R.- Non, je ne sais pas quelle était la situation dans laquelle se trouvait ce bateau; je ne sais pas si ce bateau était en mesure de prendre encore d'autres passagers. L'équipage d'un sous-marin qui est en plongée depuis des semaines, où chaque centimètre cube d'espace est utilisé, et qui est exposé nuit et jour aux plus grands dangers, de lui on ne peut pas dire que ce serait une chose humaine de prendre encore d'autres hommes à bord. D'ailleurs il était difficile et presque impossible de les sauver en raison du temps qu'il faisait.

Q.- Je n'ai plus de questions à poser M. le Président.

DR. SIEMERS.- Monsieur l'Amiral, je vous ai déjà posé un certain nombre de questions au sujet des points soulevés par M. Elwyn JONES.

On vous a présenté un document d'ASSMANN, daté du IO Octobre I939, dans lequel se trouve une inscription datée du IO Octobre disant que RAEDER ne voulait occuper la Norvège, que pour obtenir des points d'appui norvégiens.

Je vais vous lire l'inscription en entier, et je vous prie alors, de prendre position sur l'ensemble :

"IO Octobre I939.- Le Führer est d'accord pour que les deux seuls croiseurs ne soient pas encore engagés maintenant. La Russie a offert des points d'appui près de Mourmansk.

...

H0573 - 0083

"Question du Siège de l'Angleterre - le Führer et le Chef de la Marine, sont d'accord sur la question de refuser toutes les protestations des neutres. Plus la guerre est conduite d'une manière brutale, plus l'effet sera atteint rapidement, plus la guerre sera brève.

"Capacité de construction de sous-marins.- Le Führer rejette la proposition d'avoir des sous-marins en Russie, ou de les faire construire chez eux. Le Chef de la Marine déclare que l'accord belge n'importe pas davantage. Il refuse également l'acquisition de points d'appui en Norvège, grace à l'appui d'une pression russe."

M. l'Amiral, est-ce que le contenu total de ce texte représente un éclaircissement complet du problème norvégien ?

R.- Non,

Q.- Vous voyez qu'on traite ici de questions innombrables, il n'y a donc ~~aucune~~ qu'une seule question stratégique en ce qui concerne la Norvège.

H0573-0084

L.C. 1
22 mai 1946
16 h. 17 h.

M. ELWYN JONES. - Plaise au Président, la traduction telle que je l'ai entendueest qu'ilne devait y avoir aucun avantage à l'occupation de la côte norvégienne, mais dans le texte que j'ai sous les yeu x Raeder insiste pour qu'on occupe la côte. Je crois qu'il serait important d'avoir une traduction exacte.

LE PRESIDENT. - Est-ce que cette page a un numéro ?

R.-Non, il a été versé au journal de l'amiral Hausmann. J'avais fait faire un extrait, et dès ce soir je pourrai indiquer le numéro qu'onpourra lui donner.

LE PRESIDENT. - Il deviendra GB-482.?

DR STEMERS.- Je m'excuse si cela ne concorde pas mais la pièce dont j'ai extrait le texte que je viens de lire m'a été prêtée aimablement par M. Elsyn Jones lui-même.

LE PRESID NT.- Vous voudrez bien régler dès maintenant la que stion de l'exactitude de la traduction.

DR SIE"ERS. - En tout cas,Monsieur l'Amiral, les deux ~~inscri~~px instructions datent du 10 octobre. Il est donc exact qu'il s'agissait d'un grand nombre de questions stratégiques; de sorte qu'on ne peut dire en ce qui concerne toute cette série de questions qu'elles ont été traitées dafinitivement et complètement.

R. -Non, cet ensemble de questions n'a aucun rapport avec l'entretien extrêmement complet et détaillé sur la Norvège. Il y avait donc une allusion sur la question de la Norvège, mais indépendemment de la question d'une nécessité

H0573 - 0085

éventuelle d'une occupation de la Norvège,on a traité par hasard le même jour lapossibilité de l'acquisition de points dàppui à l'extérieur du territoire allemand.

DR SIEMERS. - Et c'est pour cela qu'on a parlé de Murmansk pour la Russie.

R.- De la Russie en descendant jusqu'à la Belgique. On a examiné toutes les possibilités pour nos sous-marins.

Q. - C'est dans le journal de guerre à propos d'unentretien entre Hitler. On trouve une phrase entre guillemets Il s'agit tout d'abord de termes employés par Hitler qui sont cités alors? Est-ce qu'on peut supposer cela ?

LE PRESIDENT. - Lorsqu'il est dit....

Mr ELMYN JONES. - Plaise au Président, on a vérifié la traductionet l'original. et l'original dit :"Raeder insiste sur l'importance de tenir des bases norvégiennes,"et voilà ce qui semble ^etre la traductioncorrecte.

LE PRESIDENT. - Veuillez continuer, docteur Diemers.

LE TEMOIN. - J'ai compris ce qui a été dit, Maitre. Puis-je parler de cela ?

DR STEMERS. - Vous pouvez.

R. - J'a compris qu'onvient de dire que Raeder aurait parlé de la nécessité d'acquérir des points d'appui,qu'il aurait attiré l'attention d'Hitler sur ce fait, et ila parlé à propos de bases russes et d'autre part au point de vue d'appuis en Norvège. Je ne vois pas là d'intentions d'agression.

H0573-0086

L.C. 3

22 mai 1946
16 à 17 h.

DR SIEMERS. - Monsieur le Président, pour ne pas perdre de temps j'ai demandé au Dr Kranzbuehler de vérifier la traduction. Le texte allemand parle, et je voudrais attirer l'attention là-dessus, de la valeur; c'est tout à fait différent de cui qui est contenu dans la traduction anglaise, mais je me permettrai de revenir là-dessus plus tard.

Monsieur l' Amiral, M. Elwin Jones a présenté une déclaration sous serment de Walter Grese.Je vous serais reconnaissant si vous la regardiez encore une fois. C'est D 722.La première ligne est la suivante :"Je 28 novembre 1900 à Stettin je suis né, et je suis le fils d'un maçon". Puis il est dit : "J'étais l'auxiliaire de l'adjoint du commandant en chef"et dans le même paragraphe :"l'après-midi , après la fin du rapport, l'adjoint me remettait le livre des procès-verbaux, et me demandait de l'enfermer dans le coffre-fort commun".

Puis il est dit à la seconde page :" personnellement je n'avais pas de rapport très étroits avec le commandant en chef; ils consistaient plutôt en ceci : je lui présentais la correspondance secrète.

Q. Monsieur l'Amiral, est-il bien exact, que Giese était une sorte de messager, ou d'agent de transmission.

R. - Oui, à l'époque pour économiser un certain nombre de postes d'officiers, nous avions fait occuper un certain nombre de fonctions par des civils, et cela par des hommes que nous pensions dignes de notre confiance. Cette activité qui consiste à administrer un coffre-fort ou de porter les clés, était au fond la seule du second adjoint dont nous avons supprimer l'emploi plus tard.

H0573-0087

22 mai 1946
16 à 17 h.

M.Giese était un garçon de la marine, un quartier de la marine; il a été versé pendant 12 ans dans la Marine comme scribe; ce qui fait qu'il avait une certaine expérience en ce qui concerne le tenue de la correspondance.

LE PRESIDENT. - Certainement, tout cela figure dans le document. Je ne vois pas pourquoi vous intérrogez le témoin là-dessus; il est inutile de prendre le temps du Tribunal à ce sujet.

DR SIEMERS.R.- Monsieur le Président, je crois que ce que M.Jones a soulevé était également dans le document; c'est une question d'interprétation. On a attiré l'attention du témoin sur certains points très précis, et je vous prie de m'excuser si je me suis trompé, je croyais avoir le droit de revenir sur certains points du document à mon tour.

LE TEMOIN. - Je peux répondre brièvement.

LE PRESIDENT. - Si vous désirez le faire, attirez donc votre attention sur le paragraphe qui vous intéresse.

LETEMOIN. - Je peux brièvement dire que Giese n'avait aucune vue sur les faits eux-mêmes, et même si sans permission il examinait le procès-verbal de l'adjoint qui n'était pas un sténogramme, mais une note personnelle pour aider un mémoire de l'adjoint, il ne pouvait jamais, s'il n'avait pas participé à une réunion, avoir une vue véritable et dans l'antichambre il n'avait pas non plus à décider des personnes qui devaient être admises par le commandant en chef, mais ne savait même pas quk était admis; et c'est une présentation vraiement audacieuse ou une supposition de croire qu'un homme comme Giese a été chaque fois chez Raeder au lieu d'avoir été chez moi, ce qui est la réalité. D'ailleurs Hagelin a été 4 ou 5 fois chez moi en tout.

H0573 - 0088

L.C. 5
22 mai 1946
16 à 17 h.

Q. - Croyez-vous qu'Hagelin que Giese était présent lorsque Raeder a eu l'entretien avec Hitler ?

R. - Non, il était dans l'antichambre et il était chargé des conversations téléphoniques pour Raeder.

LE PRESIDENT. - Dr Siemers, M. Hones n'a jamais prétendu que M. Giese était présent au cours de ces entretiens. entre Raeder et Hagelin.

DR SIEMERS. - Monsieur le Président, les indications sous serment étant des déclarations il est dit, et c'est sur quoi je veux attirer votre attention, à la p.3 :" après tout ce que j'ai appris, je peux dire ce qui était entrepris, et on entend par là la Norvège , partait de Raeder, et que cette idée rencontrait l'assentiment joyeux d'Hitler".

LE TEMOIN. - D'où peut-il savoir cela ?

R. - Je peux dire que même moi qui était chef de l'état-major, je n'ai pas assisté à cet entretien personnel c'est Giese était attaché à sontéléphone, et/la seule possibilité qu'il ait eu de laisser libre cours à son imagination.

DR DIEMERS. - J'en viens au document D872. C'est le journal de guerre de l'attaché de marine au, Japon. On vous reproche que vous auriez su le 7 décembre que le Japon attaquerait l'Amérique. Le télégramme dont il est question ici est d'après ce texte du 6 décembre. Quand supposez-vous qu'il a aété reçu par vous ?

R. - Voulez-vous dire chez moi ?

Q. - Chez vous ou chez Raeder.

R. - Pas avant le lendemain matin.

Q. - Donc, le 7 décmebre ?

H0573-0089

R. - Oui, au plus tôt

Q. - Dans ce cas, c'était le chef de l'état-major de la direction des opérations navales et c'est lui décidait si pour des raisons stratégiques des mesures devaient être prises de suite.

Vous vous souvenez de ce document ?

R.- Oui.

Q. - Et Pearl Habour est mentionné dans ce document ?

R. - Non. C'est justement ce que j'ai essayé de dire, c'est que ce télégramme de l'Amiral Daenecker on ne peut pas/identifier l' ~~xxtélégramme~~ et l'amiral Daenecker lui-même devait avoir des informations, et il a simplement formulé ses suppositions dans un télégramme sans avoir des informations très sûres. Nous recevions quantité de télégrammes, parfois les suppositions étaient exactes, parfois inexactitudes.

Q.- Le Ministère Public a présenté ce télégramme pour prouver qu'il y avait eu des négociations militaires avec le Japon. Il est donc exact ce dire qu'il s'agit d'une information concernant des éventualités.

R.- Oui, j'avais l'intentiontout à l'heure de dire qu'il ne s'agissait pas d'entretiens militaire entre des états-majors généraux, ce dont il s'agissait c'est que l"attaché transmettait toutes ls informations qu'il recevait ~~xx~~ .

Q. - On vous a présenté de plus un document qui n'a pas été versé. Il s'agit d'uninterrogatoire de Raeder du 10 novembre 1945. Je me permets de vous prier de me reporter à la p. 5 en bas. C'est ce document que je vous fais présenter.

LE PRESIDENT. - M. Jones, ce document a unnuméro ?

H0573-0090

R. - Il deviendra GB-483, M. le Président.

DR SIEMERS. - Est-ce que dans ce document au bas de la p. 15 on fait allusion au document C-75 ?

R. - Non.

Q. - Voyons, dans ce cas vous vous trompez, ou bien moi .

R. - J'ai un texte anglais ...

Q. - Je crois que c'est la dernière ou l'avant-dernière ligne. Il est très difficile de lire les chiffres indiquant les pages anglaises. Peut-être n'avez-vous pas la bonne page ?

Monsieur le Président, il s'agit dans cet interrogatoire du document C75? On a déjà parlé de ce document Conformément au désir exprimé par le Tribunal je verse le C75 qui est l'instruction n° 24 au sujet de la coopération du Japon, et je remets ce texte in-extenso. Il devient le document Raeder n° 128. Le Tribunal se souviendra....

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il a déjà été versé au dossier le C75 ?

R. - Je le verse maintenant.

LE PRESIDENT. - Non, mais est-ce qu'il avait déjà été versé au dossier ? est-ce qu'il avait déjà été présenté comme preuve ?

DR SIEMERS. - Je me permets de vous rappeler que le Ministère Public avait versé le document C75 comme document US 158.

H0573 - 0091

LE PRESIDENT. - C'est tout ce que je désirais savoir, s'il avait été versé au dossier; il est inutile de lui donner un nouveau numéro.

M. ELWYN JONES.- Monsieur le Président, je me permets de vous rappeler qu'il est nécessaire de lui donner un autre numéro parce que le Ministère Public n'en a versé que la première partie.

LE PRESIDENT. - Je crois que nous ne devrions pas donner un nouveau numéro à des parties de document déjà versé au dossier ; si le document a déjà été versé, si vous voulez en utiliser une partie vous pouvez donner le même numéro.

DR SIEMERS. - Monsieur le Président, mais si le Ministère Public dans sondocument ne reproduit que les trois premiers alinéas....

LE PRESIDENT. - Et oui... je sais... je sais parfaitement bien cela. Vous avez le droit de verser une partie quelconque du document. La seule question dont je me préoccupe c'est de savoir quel numéro l'identifiera. Il se peut que je me trompe, mais jusqu'à maintenant je crois que nous n'avons jamais donné de nouveau numéro à des documents qui ont été versés au dossier, bien que les parties donnent d'autres extraits à verser par la suite.

Mr ELWYN JONES.- Monsieur le Président, la position de C75 est ceci;l'original USA 151,ila été versé dans le document anglais qui a été présenté à la Cour deux extraits.

LEP RESIDENT. - Tout ce qui me préoccupe c'est

H0573-0092

de savoir le numéro de ce document. Ila déjà le numéro USA 15k et il me semble que notre idée maintenant avait été de garder le même numéro; vous pouvez verser un extrait quelconque; et c'est une question de traduction; il est certain que le Ministère Public le transmettra pour la traduction, et fera comparer les traductions pour vous, mais il est inutile que vous lui donniez un nouveau numéro .

DR SIEMERS.- Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, mais recemment on m'avait demandé de verser ce document à nouveau, c'est ce qui fait le malentendu. Dans ces conditions, maintenant que j'entends que le document a été versé entièrement, je retire donc cette proposition, et je serais reconnaissant si le Tribunal recevait également la traduction complète en anglais et non pas seuoement la traduction des trois premiers alinéas.

M. l'Amiral, avez-vous trouvé depuis que vous cherchez ?

R. - Oui, c'est à la p. 7 et non 5.

Q. - Je m'excuse également auprès de vous... Il st donc exact que l'interrogatoire concerne le document C75 ?

R. - Oui.

Q. - Le document C75 est l'instruction n°24 concernant la coopération avec le Japon, et il est dit dans ce document : "les principes suivants sont valables comme buts communs de la guerre. Il faut faire ressortir la nécessité d'abattre rapidement l'Angleterre, et d'exclure ainsi les Etats-Unis de la guerre." Et dans le reste du document, il est question de ce que j'ai déjà traité dernièrement, à savoir la nécessité de faire occuper Singapoure par le Japon.

H0573 - 0093

Or, le 10 novembre 1945, Raeder a pris position à ce sujet,, et vous le verrez à la page suivante .cité tout à l'heure par M.Jones. Je vous prie de regarder encore une fois ce passage. Il est dit...je crois que c'est en haut de la p. 6 ou peut-être 7....

R. -J'entends aussi bien l'anglais que l'allemand, mais en haut de la p. 7 il est dit ceci :"le Japon a besoin" Si mes souvenirs sont exacts, c'est le mot "need" qui dit "necessaire"en français . Il s'agit de choses dont les Japonais ont besoin.

Q. - Ce dont le Japon a besoin, c'est bien cela ? Par conséquent, les entretiens dont il est question ici ne sont pas des entretiens sur le problème stratégique ?

R.- Non.

Q.- Matériel ,alors ?

R.- Oui., en ce qui concerne d'ailleurs toutes les questions de la Marine, pas seulement celles du Japon.

Q.- J'en reviens à l'ordre du Commando au sujet duquel vous avez déjà pris position. On vous a montré le document 658 où il est écrit que d'après le rapport de la Whermacht des soldats ont été fusillés, et il est dit que les soldatsportaient uniforme, et que l'ordre du Fuehrer était un fait nouveau dans le droit international. Ceci a été annoncé par le commandant de la Marine pour l'ouest de la France. L'auteur de cette note dans le journal de guerre a écrit qu'il s'agissait d'un fait nouveau dans le droit international. Je vous demande ceci : considérez-vous qu'une telle note a déjà le sens d'une critique de cette note ?

H0573-0094

R. - Je crois devoir répondre la chose suivante : normalement l'exécution n'est pas mentionnée dans le Journal de Guerre.

LE PRESIDENT. - Je ne crois pas que ce soit là une question que nous puissions discuter, savoir si ce commentaire qu'il constitue une critique de l'ordre ou non. Je crois que le témoin voulait montrer ce qu'il y avait de nouveau .

DR SIEMERS.- Laissons cela.

Une question de fait : Le Ministère Public avance par ailleurs qu'il s'agissait de soldats portant l'uniforme. Le rapport de la Whermacht a annoncé l'exécution le 9 décembre. Cette exécution, comme je l'ai déjà montrée, ailleurs sous un autre rapport n'a eu lieu que le 11 décembre. Je voudrais présenter le second paragraphe sous le chiffre 4. Le titre du p ragraphe est le suivant : acte de sabotage de bâtiments allemands au large de Bordeaux." Puis, :"12 décembre 1942. Et plus bas on lit :" les participants ont été groupés par deux, et remontaient la Gironde dans de petits caneaux. Ils portaient un uniforme spécial gris. Après avoir exécuté les travaux de minage, ils ont essayé en revêtant des vêtements de civils de s'échapper vers l'Espagne." Peut-on dire en conséquence que ces soldats se soient comportés d'une manière correcte, et conforme aux prescriptions du droit international ?

R._ A mon avis, non.

Q. -Je n'ai pas d'autres questions à poser. Excusez-moi... encore une question; ...

R._ Si leur conscience avait été pure ils n'auraient pas eu besoin de porter des vêtements civils.

H0573 – 0095

Q.- Encore donc une question : est-ce que vous personnellement dans le haut-commandement avant cette exécution à laquelle il a été procédé sur ordre du Fuehrer, vous avez eu connaissance du fait ?

R. - On e m'a pas consulté, je n'enai pas eu connaissance.

Q.- Merci.

Monsieur le Président, on a soulevé tout à l'heure la question de savoir si un document relatif à la Norvège avait été bien traduit. La traductionanglaise que j'ai devant moi n'est pas conforme à l'original allemand; il y a des différences très notables. C'est le document G-82 . Je vais lire le texte original en allemand qui, à mon avis, n'est pas conforme à la traduction anglaise.

"Le chef de la Marine déclare : la conquête des côtes belges n'apporte aucun avantage .En vue de bases norvégiennes (Trojndheim) avec l'aide d'une pression russe le Fuehrer se propose d'examiner la question."

LE PRESIDENT. - Dr Krantzbuehler, est-ce que cela ne nous économiserait pas du temps si on soumettait la phrase qui d'après vous est mal traduite à un comité d'expert qui donnerait son opinion ?

DR KRANTZBUEHLER. - Monsieur le Président, vraiment ce n'est pas une question qui vaille la peine de perdre du temps . Excusez-moi, je ne savaiw pas que cela dü être examiné encore une fois .

J'ai moi-même , Monsieur le Président une question à poser au témoin.

H0573 - 0096

L.C. 13
22 mai 1946
16 à 17 h.

Monsieur l'Amiral, on vous a présenté le document 873. C'était le journal de guerre du Bâtiment U-71 et cela concernait le ravitaillement de trois norvégiens qui se trouvaient dans un canot de sauvetage. L'inscription portait :21 juin. J'ai déjà présenté au Tribunal sous le numéro Doenitz 13 à la p. 23 de mon Livre de Document, une déclaration du Commandant Flaechsenberg qui est citée ici. D'après cela ce bâtiment aurait quitté son port d'attache le 14 Juin. Il se trouvait à l'ouest de la Norvège.

Pouvez-vous me dire, si d'après cela ce sous-marin revenait d'opérations le 21 juin ou bien se préparait partir en opérations ?

R. - Vous voulez que je réponde en essayant de me rappaeler.

Q. - Non, en vous appuyant sur les faits. Le bâtiment part le 14 et cette inscription date du 21.

R. - Je réponds que le bâtiment partait pour une opération. Comme vous savez ce sous-marin était unsous-marin jugeant 500 tonnes.

Q. - Est-ce qu'un bâtiment de ce tonnage est en mesure d'entreprendre une opérations demandant plusieurs semaines en gardant trois personnes de plus à bord ?

R. - Je ne crois pas. Je ne suis pas sufissament spécialisé plur donner unjugement définitif sur ce que représente une augmentation de trois personnes, ~~mais cela peut signifier~~ et ce que cela peut signifier dans des manoeuvres nécessitées par les opérations ? En tout cas je ne crois pas qu'unpetit bâtiment serait en mesure de prendre encore trois

H0573 – 0097

prisonniers lorsqu'il est en cours d'opérations.

R.- Je vous remercie.

LE PRESIDENT.- Le témoin peut se retirer.

DR SIEMERS.- Donc, avec la permission du Tribunal le témoin peut se retirer.

Monsieur le Président, conformément à ce que j'ai annoncé en commençant l'exposé de moncas, j'ai déjà versé la majorité des documents pendant l'interrogatoire avec la permission du Tribunal. Je me propose maintenant, aussi rapidement que possible de présenter le reste des documents avec quelques phrases qui serviront d'introduction.

Je verse la pièce Raeder n° 18, c'est un extrait de l'ouvrage 1" Les grands contemporains" dont le père est Churchill

Le document n& 2, à la p.105. C'est un extrait du Livre écrit par Churchill en 1935? Je prie le Tribunal de prendre acte de cet ouvrage. Cburchill indique qu'ily a deux possibilités: qu'onne sait pas si Hitler sera l'homme capable de déchainer une fois encore une guerre mondiale, ou s'il sera l'homme qui rétablira l'honneur et le sentiment de la paix parmi la nation allemande, et qui ramènera l'Allemagne au premier rang de la grande famille des peuples de l'Europe

Comme pièce n° 20, je verse un court extrait de l'ouvrage d'Adolph Hitler "Mein Kampf", compte-tenu du fait que le Ministère Public a dit qu'onpouvait voir dans cet ouvrage qu' Hitler voulait mener des guerres d'agression. Je crois qu'on doit montrer au cours des plaidoiries combien de choses doivent être déduites de cet ouvrage. Je prie le Tribunal de prendre

H0573 – 0098

connaissance de ces courts extraits. A la p. 154 il est dit " à vrai dire, il n'y avait en Europe pour une telle politique qu'un seul allié, l'Angleterre".

La pièce Raeder b° 20, est undiscours d'Hitler devant le Reichtag, le 28 avril 1942 que je verse comme preuve du fait que les droits de l'Allemagne étaient de plus en plus restreints et que la dictature devenait de plus en plus puissante.

Dans le Livre de Document n° 3, je vous demande pardon... c'est le n° 4,, le document Raeder 65, que je verse pour faciliter l'argumentation su sujet des droits et des devoirs dans le cas d'une guerre sur mer. J'ai besoin de ce document enliaison avec l'expertise du DrMosler. C'est le document 66.

LE RESIDENT. - A quel endroit se trouve-t-il ?

DR SIEMERS. - Livre de Document n° IV, à la p. 289. C'est le premier document dans le Livre de Document n° 4.

LE PRESEDENT. - La page ne nous est par pavenue.

DR SIEMERS. - C'est la p. 289. Ce sont les pages du Livre de Document n& IV.

Monsieur le Président, je prie le Tribunal de bien vouloir prendre en mainle livre de Document n° 5. Les autres documents sont déjà traités. Je verse comme pièce n° 100, dans le Livre de Document n& 5, à la p. 437, undocument extrait du Livre Blanc se rapportant à une séance du Conseil de Guerre français (du Comité de Guerre Français), du 9 avril 1940. C'est un document donnant la présence de Reynaud, Daladier, Gamelin, le Général Georges, le Ministre de l'Air,

H0573-0099

le Ministre de la Marine militaire, et le Ministre des Colonies. Il conce ne la demande faite par Daladier d'entrer enBelgique. La demande a été soutenie par le Général Gamelin, de même que par le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre. A la p. 442 il est question de l'entrée en Hollande,et il est question également du territoire du Luxembourg.

Comme le Tribunal est au courant des détails de ce document, dont il a été questionau cours des débats, je le prie de prendre connaissance et j'indique simplement qu'à la p.443 il est question de l'occupation du port de Narvik et de l'intention de s'emparer des mines de DelavadaL

Je verse ensuite la pièce Raeder h° 102 qui se trouve dans le même livre de Document à la p. 449. Il s'agit là de l'ordre du second régimant de grenadiers belges du 13 avruk 1940 concernant les renseignements sur les troupes alliées et l'établissement d'unc position fortifiée. Le document fait ressortir que les troupes alliées sont celles qu'ondésigne par les troupes amies.

Ensuite, je verse la pièce Raeder ,103 ,p. 452? C'est undocument français du G.Q.G. du 16 avril 1940 concernant les mesures se rappo tant aux tr nsports par chemin e fer de troupes françaises en Belgique.

Je prie le Tribunal de prendre acte de ces documents que je ne lis pas dans leur détail. Il en est de même pour le document Raeder 104,Livre de Document n° 5 à la p. 455 oùil est question de la seconde division anglaise concernant les mesures de sécurité en Belgique. C'est daté du 19 avril 1940. et ily a une instruction analogue à celle qui est contenu dans undocument présenté par le Ministère Public ,à savoir l'instruc-

H0573-0100

tion se rapportant à la prise de contact avec la population belge.

Je verse le document Raeder n° 105., p.452 à la p.459. Ce sont les déclarations d'uncitoyen luxembourgeois dont il ressort que 200 Français en uniforme sont entrés en Belgique 7 jours avant le début des hostilités entre l'Allemagne et la Belgique.

Plaise au Tribunal, j'avais eu tout d'abord l'intention en ce qui concerne la personnalité de monclient au cours de ce procès de ne rienprésenter parce que je pensais que le Grand Amiral Raeder jouissit d'une estime générale à l'étranger et dans le pays.

Le premier exposé des charges contre Raeder ne m'a pas encore fait changer d'avis. Peu avant la présentation de l'exposé des charges, on a modifié cet exposé, et il contenait des attaques bien plus violentes et des reproches sur le plan moral., reproches qui offensaient l'honneur de Raeder.

Je ne doute pas que le Tribunal comprenne que je le prie dans ces conditions de me laisser verser quelquèuns des documents amis qui se rapportent à la personne de Raeder.

Je verse le document Raeder 119 qui se trouve dans le livre de document n° 6 à la p. 541. C'est une lettre de Madame Von Poser, lettre qui m'est adressée. Ce n'est pas une déclaration sous serment. C'est intentionnellement que j'ai versé l'original parce que à mon avis c'est une impression plus directe qu'une déclaration sous serment que j'aurais été obligé de demander tout d'abord. Il en est de même en ce qui concerne une lettre assez longue du Professeur Seilt, qui s'est adressé à moi de sa propre initiative. Je laverse comme pièce Raeder n°120 , Li-

H0573-0101

vre de Document VI, page 157. Je serair reconnaissant au Tribuna l s'il voulait prendre connaissance de ce document; pour éviter une perte de temps je préfère renoncer à la lecture de cette lettre qui comporte 6 pages.

Je verse ensuite la pièce Raeder 122, Livre de Document n° 6, à la p. 526. C'est une lettre de M. Erich Katz que je présente avec l'annexe qui s'y rapporte et dont je pris le Tribunal de prendre connaissance. Ceci me permettra de présenter quelques cas où Raeder est intervenu d'une manière toute personnelle et en faisant usage de soninfluence et de sa personnalité, et de sa position, en utilisant les deux commandants en chef de la Marine pour dévendre énergiquement M Katz parce qu'il était juif. M. Katz m'a envoyé de sa propre initiative cette lettre et ce document simplement pour prouver sa reconnaissance.

Comme document Raeder 123, je verse une lettre de Guenter Jacobsen qui concerne un cas analogue. Jacobsonnon plus n'a pas été sollicité par moi. Il s'est adressé à à moi de sa propre initiative pour attexter que Raeder était intervenu en faveur de son père qui étant donné qu'il était juif avait été mis en accusation pour outrage à la loi raciale et grace à l'intervention de Raeder cet homme a pu être libéré, a pu émigrer enAngleterre où il est encore en vie.

Je verse comme document Raeder 124, un affidavit ....

GENERAL RUDENKO.- Monsieur le Président, je dois faire la déclaration suivante ; les 4 documents qui viennent d'etre cités parle Dr Siemers représentent des lettres personnelles d'individus amis du Dr Siemers. Ces déclarations ne sont pas données sous serment, et c'est pourquoi ce document amène le doute. Je me permets de douter de l'authenticité des documents

et de leur valeur, de leur pertinence. Nous recevons beaucoup de lettres de personnes en dehors du Tribunal; et s'il fallait lire toutes ces lettres il serait difficile de discerner les bonnes de celles qui ne le sont pas et de vérifier si ce qui est dit dans les letres est vrai ou non. C'est pourquoi personnellement je m'oppose à ce que l'onprésente ces documents., des documents de ce genre et qu'on les accepte comme preuve.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal ne pense pas que la question est une importance suffisante pour insister sur la forme des déclarations sous serment. Les documents sont admis.

DR SIEMERS. - Je m'efforcerai de le sobtenir sous serment et les présenterai alors au Tribunal. Ah.... bon... ce n'est pas nécessaire... ah, oui...très bien... Merci.

Je verse au Tribunal comme document Raeder le n° 124; c'est une déclaration sous serment de Konrad Lotter. Cette déclarationsous serment a été brève, et avec la permission du Tribunal je lirai cette page q il s'agit d'une seule page.

Je cite :" Le Grand Amiral Raeder a toujours paru etre un homme qui personnifiait les meilleures traditions de la bieille marine impériale. C'est une vérité, particulièrement au point de vue idéologique. Tant au poit de vue humain qu'officier, il était le meilleur des modèles. En1941, lorsque la politique antichrétienne du régime hitlérien atteignit sonpoint culminant, lorsque les couvents furent fermés, et qu'o n introduisit dans l'éducaftion de lajeunesse l'intolérance con re tous les croyants, j'ai adressé à Monsieur le Grand Amiral Raeder unmémoire de 12 pages dans lequel je lui exposais mes objections contre cette politique. Le Grand Amiral Raeder est immédiatement intervenu. Par sonintermédiaire j'ai été appelé par

H0573-0103

le Gauleiter Ministre de l'Intérieur Wagner à Munich .Après une série de discussions avec le Parti, l'Eglise et lesorganisations de l'Etat on convint d'un accord. La prière continuerait à être dite dans les écoles. Le Crucifix resterait dans les écoles, etc... enoutre 59 prêtres qui avaient été condamnés à payer une amende de 500 marks seraient graciés? Même la suppression des couvents fut apportée. Le gauleiter wagner dut répondre à Berlin de sa mauvaise politique.

LE PRESIDENT. - dr Siemers, tous ces documents nous les avons lus récemment.

DR SIEMERS. - Dans ce cas, je vous demande simplement de prendre connaissance du reste.

Je verse encore, et ce sont ls deux derniers documents les pièces Raeder n° 125 et Raeder n° 126.

Le 125 est une déclarationsous serment de l'ancien ministre de la Défense du Reicj, Dr Otto Gessler, et le numéro Raeder 126 est une déclaration sous serment de l'aumonier de la Marine Ronneberger.

Je vous prie de prendre acte du dernier document. C'est la déclaration sous serment très brève de Gessler .

Je vais vous prier de la lire parce qu'elle contient non seulement une partie d'un caractère plus personnel ; mais aussi une partie qui concerne présentées par le Ministère public:

" Je soussigné, Gessler, connait personnellement le Grand Amiral Raeder, depuis environ 1920,à l'époque où j'étais ministre de la Défense nationale du Reich Réder était à cette époque Inspecteur de l'Instruction à la Marine. J'ai toujours connu Raeder comme un homme aux sentiments irréprochables et chevaleresques , comme un homme de devoir .

L.C. 21
22 mai 1946
16 à 17 h.

H0573-0104

En ce qui cncerne l'objet de l'accusation, je ne sais que peu de chose.Raeder m'a rendu visite à plusieurs reprises lorsque je me trouvais à l'hopital Hedwig à Berlin après avoir été délivré des prisons de la Gestapo en mars 1945. Il s'est efforcé d'obtenir mon rapatriement car j'étais malade et tout à fait épuisé . C'est à cette époque que je lui ai rapporté aussi les mauvais traitements qui m'avaient été infligés, la torture; ilen fut surpris et révolté. Il m'adit qu'il allait le signaler à Hitler. Je le priai aussitôt de n'en rien faire, car avant de m'infliger la torture,on m'avait dit cela officiellement que tout était fait sur l'ordre express d'Hitler. Je savais deplus que je serais arrêté aussitôt, car j'avais signé lors de ma libération le papier bien connu. Je n'avais pas pu obtenir une confirmation de monemprisonnement qui m'aurait permis de retenir un billet pour mon voyage de retour.

En ce qui concerne les armements secrets pour la Marine, je n'en ai rien connu ni par l'exercice de mes fonctions, ni après. Pendant la durée de mon emploi en janvier 1928 le Grand Amiral Daeder n'était pas non plus responsable, car il n'était pas alors le chef de la Direction de la Marine.A l'époque du régime national socialisme j'ai été soit ignoré par les services intérieurs, soit vbattu en brèche. Le Dr Raeder faisait parti des quelques ersonnes qui faisaient ewception. Il m'avait invité trois fois avant 1939 à visiter le croiseur Nuremberg, et j'ai par deux fois décliné l'invitation. A ma visite il vint à Kiel pour me saluer. Au cours de la visite ilm'entretint de la situation politique. J'ai exprimé la crainte qu'une guerre contre la Pologne singifierait une guerre européenne.

H0573-0105

Raeder a déclaré avec assurance que c'était impossible qu'Hitler attaque la Pologne. Plus tard, quand cela se produisit quand même

Monsieur le Président, ceci termine la présentation. Il y a encore trois points que je dois signaler, toutefois, à savoir que trois questionnaires ne sont pas encore rentrés. Je vous prie de me permettre de les verser au dossier dès qu'ils arriveront.

De plus, il manque encore le témoignage de l'Amiral Boehm qui n'est pas encore veni ici pour raison de maladie. La délégationbritannique par l'intermédiaire de Sir David s'est déclarée prête en cas de besoin à entendre ce témoin à une date ultérieure. Je prie donc le Tribunal de permettre le cas échéant d'entendre l'Amiral Boehm à une date ultérieure. J'indique dès maintenant que soninterrogatoire ne couvrira pas un domaine aussi étendu que celui de l'Amiral Schulte-Moenting qu'on vient d'entendre.

Ceci termine la présentationdu cas Réeder.

'(Le Tribunal s'ajourne jusqu'au 23 mai 1946 à 10 h.00)

-:-:-